



unicef

pour chaque enfant

STRATÉGIE

Chaque enfant apprend

Stratégie de l'UNICEF
en matière d'éducation
2019–2030

Publié par UNICEF
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, USA

www.unicef.org

© United Nations Children's Fund (UNICEF)
Septembre 2019

Crédits photo

Couverture : © UNICEF / Frank Dejongh
Page 2: © UNICEF/UN0263646/Herwig
Page 7: © UNICEF/UN0263622/Herwig
Page 21: © UNICEF/UN0263693/Herwig
Page 23: © UNICEF/UN0243372/Pasquall
Page 28: © UNICEF/UN0198810/Sokhin
Page 30: © UNICEF/UN0238511/
Page 36: © UNICEF/UN0255423/Pasquall
Page 39: © UNICEF/UN0308055/Zaidi
Page 43: © UNICEF/UN0294703// Frank Dejo
Page 49: © UNICEF/UN0259988/Raab
Page 51: © UNICEF/UN0312525/Filippov
Page 53: © UNICEF/UN0308159/Zaidi
Page 59: © UNICEF/UN0225269/Brown

Remerciements

La Stratégie de l'UNICEF en matière d'éducation (2019-2030) a été élaborée par les équipes éducatives basées au siège de l'UNICEF et par ses bureaux régionaux. Elle est le fruit de diverses collaborations individuelles et collectives. L'équipe chargée du rapport tient à remercier l'ensemble des personnes ayant si généreusement donné de leur temps, de leur énergie, de leur patience et de leur expertise. Nous remercions tout particulièrement nos collègues des bureaux régionaux et des bureaux de pays de l'UNICEF, notamment l'Équipe mondiale de gestion et notre groupe de référence interne, à savoir : Aferdita Spahiu, Afshan Khan, Alexandra Yuster, Andres Franco, Cornelius Williams, Debora Comini, Ellen van Kalmthout, Geert Cappelaere, Helene Cron, Italo Dutra, Manuel Fontaine, Marie- Pierre Poirier, Marita Perceval, Megan Gilgan, Nabendra Dahal, Rene Van Dongen, Sagri Singh, Tomoo Hozumi, Valerie Taton, Wongani Grace Tauro et leurs équipes. Nous adressons également nos remerciements à notre équipe principale élargie, responsable de l'élaboration de la stratégie : Abhiyan Jung Rana, Adriana Vogelaar, Francisco Benavides, Gemma Wilson-Clark, Linda Jones, Margarete Sachs-Israel, Mark Waltham, Nora Fyles, Parmosivea Soobrayan, Sherif Yunus Hydara, Urmila Sarkar et leurs équipes. Nous exprimons notre reconnaissance aux directeurs et responsables de l'éducation officiant dans les bureaux de pays de l'UNICEF à travers le monde. Nous remercions tout particulièrement Omar Abdi, Ted Chaiban et Vidhya Ganesh pour leurs conseils avisés et leur soutien.

Nous tenons à saluer la précieuse contribution de quelque 1 300 personnes – issues de 86 pays – à notre vaste démarche de consultation. Parmi celles-ci, plus de 500 représentants des gouvernements des pays participant au programme de l'UNICEF, près de 200 organismes de la société civile et plus de 100 jeunes ont participé de façon décisive à l'élaboration de ce document. Nous remercions sincèrement la Norvège, qui a présidé les consultations avec les donateurs bilatéraux. Nous remercions

l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Commission européenne, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Qatar, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse pour leur participation. Leurs contributions ont été essentielles au cours de l'élaboration.

Nous tenons à remercier également les collègues et les spécialistes de multiples organisations qui ont relu et enrichi ce rapport, notamment : nos collègues du fonds Education Cannot Wait (L'éducation ne peut attendre), du Partenariat mondial pour l'éducation, de l'Organisation internationale du Travail, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Programme alimentaire mondial, de la Banque mondiale, ainsi que tous ceux qui ont partagé leurs conseils et leurs idées au cours de l'élaboration de cette publication. Nous remercions Megan Haggerty, du Groupe international des bailleurs de fonds pour l'éducation (IEFG), qui a facilité les consultations avec les partenaires principaux.

Nos remerciements s'adressent également à Peter Colenso pour ses conseils avisés et sa supervision de la phase de rédaction tout au long de l'élaboration de la stratégie. Nous exprimons notre reconnaissance à Jo Bourne et Matt Brossard pour leur rôle mobilisateur. Nous remercions chaleureusement Robert Jenkins qui a rejoint l'équipe à un moment décisif et a contribué à affiner le propos et la vision de ce rapport. Nous exprimons notre gratitude à l'équipe principale chargée de l'élaboration de la stratégie : Peter de Vries, Nicolas Reuge, Daniel Kelly, Amy Blomme, Hanna Fjellstrom et Vina Barahman. Enfin, nous remercions vivement Paula Lopez et Guy Manners (Green Ink) pour leur soutien tout au long de la phase de production du rapport.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
RÉSUMÉ	4
1 INTRODUCTION	6
2 CONTEXTE	8
3 ORIENTATION STRATÉGIQUE	24
4 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	37
5 RISQUES ET GESTION DES RISQUES	50
6 SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE	52
ANNEXES	54
NOTES DE FIN	60



ACRONYMES

EAH	Eau, assainissement et hygiène
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MICS	Enquête(s) en grappes à indicateurs multiples
ODD	Objectifs de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
SIGE	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Les acronymes des régions employés par l'UNICEF, notamment dans cette présentation, sont les suivants

EAP	Asie de l'Est et Pacifique
ECA	Europe et Asie centrale
ESA	Afrique de l'Est et australe
LAC	Amérique latine et Caraïbes
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
SA	Asie du Sud
WCA	Afrique de l'Ouest et centrale

RÉSUMÉ

Chaque enfant a le droit d'apprendre. Bien que le nombre d'enfants scolarisés n'ait jamais été aussi élevé, les débiteurs d'obligations tenus de garantir ce droit à chaque enfant n'ont pas réussi à améliorer l'apprentissage. Il s'agit d'un échec collectif profond et vaste aux lourdes conséquences. De nombreux enfants ne disposent pas des connaissances ni des compétences nécessaires pour réaliser pleinement leur potentiel et optimiser la contribution qu'ils apportent à leur communauté.

L'écart se creuse entre les niveaux d'apprentissage offerts par les systèmes éducatifs, d'une part, et les besoins des enfants, des communautés et des économies, d'autre part. Compte tenu de son ampleur et de sa gravité, cette crise de l'apprentissage constitue le plus grand défi à relever à l'échelle mondiale afin de préparer les enfants et les adolescents à la vie en société, au monde du travail et à une citoyenneté active.

L'enseignement à tirer de cette crise est clair : la combinaison traditionnelle des ressources éducatives n'améliore pas les résultats d'apprentissage. Cette situation remet fondamentalement en cause la façon dont les gouvernements, les partenaires de développement et les communautés gèrent et soutiennent les systèmes éducatifs. Une nouvelle approche plus radicale, qui met l'accent sur l'amélioration des résultats d'apprentissage, est attendue depuis longtemps. Elle constitue le fondement de cette stratégie, laquelle repose sur la vision suivante : « **Chaque enfant apprend** ».

À l'appui de cette vision, la stratégie fixe trois objectifs :

- 1) accès équitable aux possibilités d'apprentissage ;
- 2) consolidation des apprentissages et des compétences pour tous ; et 3) renforcement de l'enseignement et de la protection des enfants dans les situations d'urgence et les contextes de transition. La stratégie décrit les changements à apporter afin de mettre davantage l'accent sur l'amélioration des résultats d'apprentissage, notamment en élargissant l'éventail des compétences qui permettent aux jeunes de devenir des apprenants et des citoyens agiles et capables de s'adapter, et dotés des moyens nécessaires pour affronter les défis personnels, sociaux, scolaires, économiques et environnementaux.

Pour que « **chaque** » enfant puisse apprendre, l'UNICEF encouragera de plus en plus l'équité et l'inclusion. L'organisation ciblera plus particulièrement les enfants exclus en raison de leur sexe, les enfants handicapés, les plus défavorisés, ceux issus des minorités ethniques et linguistiques, et les enfants touchés par des situations d'urgence. Une réorientation sera également opérée afin d'intensifier l'appui nécessaire pour atteindre les jeunes enfants (âgés de 3 à 5 ans) et les adolescents (âgés de 14 à 19 ans). Le renforcement des interventions en faveur de l'enseignement préscolaire permettra aux pays de tirer parti des avantages sans précédent obtenus grâce aux investissements réalisés dans ce domaine. En diversifiant l'offre de parcours d'apprentissage, notamment à destination des adolescents, et en assurant la mise en place et le déploiement à grande échelle d'approches innovantes, l'UNICEF apportera des réponses aux problématiques de cette période de plus en plus déterminante que constitue le passage de l'enfance à l'âge adulte.

En outre, l'UNICEF réorientera la mise en œuvre en fonction des enseignements et des avantages comparatifs obtenus par l'organisation, conformément aux approches programmatiques décrites dans sa stratégie. Premièrement, le renforcement des systèmes sera (encore) accru en partenariat avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les autres prestataires non étatiques. Il s'agira notamment d'intensifier l'appui apporté aux analyses, à la planification, à la mise en œuvre et à la redevabilité à l'échelle du secteur, dans une démarche visant clairement à promouvoir l'apprentissage et une plus grande équité. Les systèmes éducatifs seront soutenus afin de mettre plus en avant et d'atteindre pleinement leur potentiel en tant qu'outils

Au rythme
actuel,
d'ici à 2030,
sur les

1,4
milliard

d'enfants d'âge scolaire que
comptent les pays à revenu
faible et intermédiaire,
ils seront respectivement

420
millions

à ne pas acquérir
les compétences les
plus élémentaires
au cours de l'enfance

825
millions

à ne pas acquérir
les compétences
les plus élémentaires
du secondaire.

capables de transformer les sociétés et les économies, et de remettre en cause les normes sexospécifiques et sociales ayant des effets néfastes au lieu de les reproduire.

Deuxièmement, la production et l'utilisation de données et de preuves seront (encore) renforcées, notamment en ce qui concerne les niveaux d'apprentissage, afin d'acquérir une meilleure connaissance des enfants laissés de côté et de mieux comprendre comment les systèmes éducatifs répondent aux besoins d'apprentissage de chaque enfant. Des investissements plus importants et plus efficaces seront consacrés au renforcement de l'évaluation systématique des résultats d'apprentissage de tous les élèves, quel que soit leur parcours. L'un des aspects fondamentaux de la stratégie consistera à mobiliser le large éventail des débiteurs d'obligations et à leur donner les moyens d'influer sur les données et les preuves relatives à l'apprentissage, tous niveaux confondus.

Troisièmement, la mise en place d'innovations modulables et durables sera essentielle, tout comme l'élargissement de l'approche programmatique décrite dans la stratégie,

qui vise notamment à promouvoir de nouvelles méthodes d'apprentissage accéléré à destination des enfants vulnérables et à renforcer l'efficacité des systèmes éducatifs à grande échelle.

Cette réorientation permettra à l'UNICEF d'exploiter les immenses possibilités offertes au cours de la prochaine décennie. Le volume de données et le degré de sensibilisation concernant l'ampleur de la crise de l'apprentissage n'ont jamais été aussi élevés. De ce fait, il existe un consensus de plus en plus large quant à l'urgence de mettre en place une action coordonnée, comme le soulignent les objectifs de développement durable (ODD) qui font de l'apprentissage et de l'équité des éléments centraux. Il existe également davantage de données probantes sur l'efficacité des approches visant à transformer les systèmes éducatifs afin d'améliorer l'apprentissage. Le développement des technologies et la diversification croissante des partenaires qui fournissent des possibilités d'apprentissage permettent de garantir à tous une offre éducative, partout et à tout moment.

Cette stratégie confirme l'importance que l'UNICEF attache à l'éducation ainsi que son engagement à atteindre, en collaboration avec ses partenaires, les ODD liés à l'éducation, et à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant selon la vision suivante : « **Chaque enfant apprend** ».

1 | INTRODUCTION

Le droit des enfants à l'éducation suppose le droit d'apprendre. La quasi-universalisation de l'enseignement primaire est l'une des grandes avancées mondiales de ces cinquante dernières années. Au début des années 50, environ 50 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisés. En 1970, ce ratio était encore de 28 %. Aujourd'hui, il est de 99,1 %.¹ Trois problématiques majeures et urgentes restent néanmoins saillantes dans le domaine de l'éducation : (1) l'inégalité d'accès des enfants et des adolescents à l'éducation, (2) la crise de l'apprentissage à l'échelle mondiale et (3) l'éducation dans les situations d'urgence et périodes de transition. La présente stratégie s'articule autour de ces trois défis.

La présente stratégie vise à fournir une vision et un cadre stratégique clairs à l'action de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation jusqu'en 2030. Elle définit les mesures politiques et opérationnelles nécessaires à la réalisation de cette vision, tout en laissant assez de souplesse au niveau national pour que leur mise en œuvre soit guidée par les contextes nationaux et les besoins locaux en matière d'éducation. Elle démontre également l'importance attachée par l'UNICEF à l'éducation ainsi que l'ambition de l'organisation de réaliser, aux côtés de ses partenaires, les objectifs de développement durable (ODD) dans ce domaine, tout en mettant en lumière les changements stratégiques dans l'action de l'UNICEF en faveur de l'éducation. Au-delà des priorités existantes (enseignement primaire et secondaire, égalité entre les sexes, éducation dans les situations d'urgence et contextes de transition), la présente stratégie renforce la priorité accordée aux thématiques suivantes : apprentissage et acquisition de compétences ; équité et inclusion ; éducation préscolaire et enseignement auprès des adolescents marginalisés ; renforcement des systèmes ; exploitation des données et des preuves ; innovation.

Cette stratégie a été élaborée par une équipe composée de membres du personnel du siège de l'UNICEF et de conseillers régionaux pour l'éducation, appuyés par un groupe de référence interne constitué de représentants de l'UNICEF issus de différents bureaux et exerçant différentes fonctions. Elle repose sur trois principales ressources : (1) des données et analyses², afin de s'établir fermement sur les faits et preuves et de tirer parti des meilleures réflexions pour l'avenir s'agissant des

défis de l'éducation des dix prochaines années ; (2) une étude de l'UNICEF sur le travail dans le domaine de l'éducation³, menée auprès de 279 participants ; et (3) des consultations internes et externes approfondies dans 86 pays⁴, y compris auprès de gouvernements et d'autres partenaires clés de l'UNICEF (société civile, autres agences des Nations Unies et organisations multilatérales, donateurs publics et privés, universitaires, meneurs d'opinion mondiaux dans le domaine de l'éducation et jeunes).

La présente stratégie porte essentiellement sur l'apprentissage. Compte tenu de son ampleur et de sa gravité, la crise actuelle de l'apprentissage constitue le plus grand défi à relever à l'échelle mondiale afin de préparer les enfants à la vie en société, au monde du travail et à une citoyenneté active en ce XXI^e siècle. Aucune intervention ne saurait être plus urgente pour le bien des enfants de ce monde.

« L'espoir nous permet de bâtir un monde où la puissance de l'éducation et de la connaissance surpasse celle des armes. »

Consultation des jeunes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord



2 | CONTEXTE

2.1 LE CONTEXTE MONDIAL POUR LES ENFANTS

En 2030, environ 63 % des enfants dans le monde vivront dans des pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure, où se concentre la vaste majorité des dépenses de développement de l'UNICEF⁵. Ces pays continueront de faire face à de très grandes proportions d'enfants et d'adolescents en âge d'être scolarisés (lesquels représenteront 43 % de la population totale en Afrique subsaharienne en 2030, contre seulement 20 % de la population totale dans les pays à revenu élevé⁶). Avec l'augmentation du nombre de jeunes et la baisse des taux

de fécondité, ils seront néanmoins en meilleure capacité de tirer parti du dividende démographique. Bien qu'appelée à exercer une forte pression sur les services et à entraîner d'importants risques pour les plus démunis, l'urbanisation générera également des économies d'échelle et ouvrira la voie à de nouvelles pistes d'innovation dans le secteur des services. Toutefois, malgré l'urbanisation à l'œuvre à l'échelle mondiale, la majorité des habitants des pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure vivront encore en zones rurales en 2030.

FIGURE 1

Les pays les plus pauvres sont confrontés à trois niveaux d'enjeux aggravants en matière de financement des services publics destinés à l'enfance

Pays à revenu élevé

21 050 dollars

Produit intérieur brut par habitant



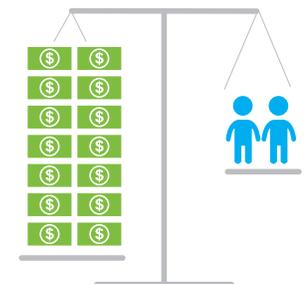
34%

Recettes de l'État



20%

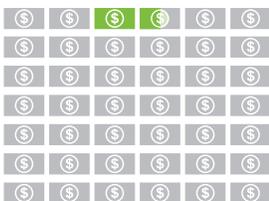
Pourcentage de la population âgée de 3 à 19 ans



Pays à revenu faible

680 dollars

Produit intérieur brut par habitant



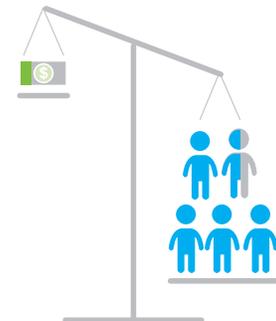
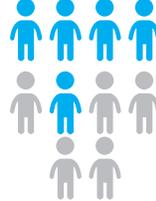
18%

Recettes de l'État



44%

Pourcentage de la population âgée de 3 à 19 ans



En 2030,



63%

des enfants dans le monde
vivront dans des pays à revenu
faible ou intermédiaire de la
tranche inférieure.

Malgré la croissance économique, les pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure devront faire face à trois enjeux interdépendants en matière de financement des services destinés à l'enfance : (1) la diminution du produit intérieur brut (PIB) par habitant, (2) la réduction de la part du PIB affectée aux dépenses publiques (réduction de l'assiette fiscale) et (3) l'augmentation du pourcentage d'enfants dans la population totale. Dans ces pays, la vaste majorité des emplois relèvent et continueront de relever de l'économie informelle⁷. Les trois quarts des jeunes (15-24 ans) actuellement sans emploi et ne suivant pas d'études ou de formation sont des femmes⁸.

Nombre de ces pays sont le théâtre de crises et de catastrophes humanitaires violentes et prolongées. Si le nombre total de décès à l'échelle mondiale attribuables aux catastrophes naturelles est resté relativement stable au cours des dernières décennies, ces vingt dernières années ont été marquées par une forte hausse des décès dus aux conséquences des changements climatiques et par une augmentation des coûts humains et financiers liés à la dégradation de l'environnement⁹.

L'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) continue d'augmenter, ce qui aura une incidence majeure sur les stratégies d'apprentissage de ces dix prochaines années. Néanmoins, l'accès ne serait-ce qu'aux technologies de base reste très inégal d'un pays à l'autre et au sein des pays-mêmes. Environ 1,3 milliard de personnes sont privées d'un accès de base à l'électricité¹⁰. Dans les pays à revenu faible, seules 32 % des écoles primaires ont accès à l'électricité¹¹. Alors que 81 % de la population (dont 94 % des 15-24 ans) utilisent Internet dans les pays développés, cette proportion est de 41 % dans les pays en développement et de 17 % seulement dans les pays les moins avancés (les utilisateurs comptant 14 % des femmes et 21 % des hommes)¹². Le développement et l'augmentation de l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation pourraient avoir des implications majeures sur l'avenir de l'apprentissage, et ce non seulement dans les pays et communautés les plus riches. La promesse au cœur de la technologie est de pouvoir donner accès à tout,

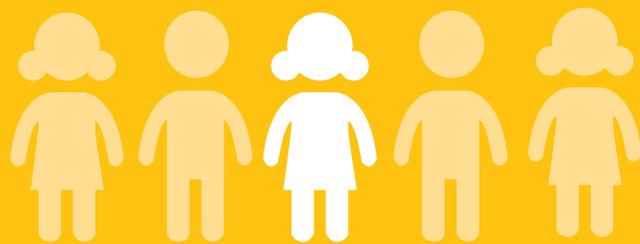
à tous, n'importe où et à tout moment. L'apprentissage adaptatif, les jeux vidéo, l'intelligence artificielle ou encore la réalité virtuelle et augmentée sont autant de technologies innovantes qui ont le pouvoir de transformer les méthodes d'enseignement. En parallèle, ces technologies créent de nouvelles exigences pour les systèmes éducatifs (notamment en matière de connectivité, de programmes et d'évolution du rôle des enseignants) et pour les apprenants (importance accrue des compétences numériques, par exemple). L'enjeu pour l'UNICEF et ses partenaires est d'encourager une utilisation sûre, efficace et rentable des TIC dans le domaine de l'éducation de façon à améliorer les acquis scolaires des enfants les plus démunis et marginalisés, aussi bien au sein des systèmes d'éducation formelle que des voies d'apprentissage en dehors de l'école.

« Les évolutions climatiques et la pollution atmosphérique ont actuellement des répercussions dévastatrices sur l'apprentissage des enfants. »

Consultation nationale au Vietnam

« Nous avons un système éducatif du XIXe siècle qui ne favorise pas l'apprentissage du XXIe siècle. »

Consultation des jeunes en Amérique latine et aux Caraïbes



Au moins 175 millions d'enfants en âge d'être inscrits dans l'enseignement préscolaire et 262 millions d'enfants en âge de fréquenter les établissements primaires ou secondaires (soit un enfant sur cinq) restent privés d'accès à l'éducation.

2.2 LE CONTEXTE DE L'ÉDUCATION POUR LES ENFANTS

2.2.1 L'ÉDUCATION EN TANT QUE DROIT FONDAMENTAL AU SERVICE DE NOMBREUX ODD

L'éducation est un droit humain fondamental, universel, inaliénable et indivisible. Le droit à l'éducation est défini ainsi dans plusieurs traités et accords internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant, qui sert de cadre à l'action de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation et plusieurs autres domaines.

En réduisant la pauvreté, en favorisant une croissance économique durable, en résorbant les inégalités et l'injustice, en améliorant la santé des populations (en particulier des femmes et des enfants) et en soutenant la protection de la planète, l'éducation contribue à la réalisation de nombreux ODD. Elle permet l'autonomisation des enfants et des adolescents. Mais, pour obtenir ces bénéfices économiques et sociaux, scolariser les enfants ne suffit pas : il faut garantir les acquis scolaires. Si les enjeux liés à l'éducation sont particulièrement élevés dans les pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure, les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à revenu élevé, où l'accès à l'éducation est universel ou presque, sont eux aussi confrontés à d'importants défis en matière d'apprentissage et d'équité.

2.2.2 LES ENJEUX DE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION, Y COMPRIS LA STAGNATION DES TAUX D'ACHÈVEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

En matière d'accès et de rétention, environ 75 millions d'enfants supplémentaires ont intégré l'enseignement préscolaire depuis l'an 2000. Sur la même période, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire ont respectivement accueilli 89 millions et 138 millions d'enfants supplémentaires¹³. Cependant, au moins 175 millions d'enfants en âge d'être inscrits dans l'enseignement préscolaire¹⁴ et 262 millions d'enfants en âge de fréquenter les établissements primaires ou secondaires (soit un enfant sur cinq) restent privés d'accès à l'éducation¹⁵. Pour atteindre l'objectif de l'accès universel à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire d'ici à 2030, les pays devront en moyenne scolariser 5,7 fois plus d'enfants dans l'enseignement préscolaire, 1,1 fois plus dans l'enseignement primaire et 2 fois plus dans

l'enseignement secondaire. L'accès à l'éducation représente un défi particulièrement important en Afrique subsaharienne, où les prévisions de croissance démographique sont les plus élevées. Pour atteindre l'objectif de l'accès universel à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire d'ici à 2030, l'Afrique subsaharienne devra scolariser au total 3,3 fois plus d'enfants qu'à l'heure actuelle¹⁶.

Les taux d'achèvement du cycle primaire tendent à stagner à travers le monde, en particulier dans les pays à revenu faible, où ils se maintiennent depuis 2009 aux alentours de 66 % (figure 2)¹⁷. Dans certaines régions, les taux sont même en baisse. Parvenir à une augmentation du taux d'achèvement du cycle primaire nécessitera la mise en place de stratégies en faveur de l'enseignement universel dans les pays les plus pauvres et de stratégies ciblées dans tous les pays afin d'atteindre les enfants les plus défavorisés, et ce en mettant l'accent sur l'accès, la rétention et l'achèvement. L'adoption de nouvelles approches sera également cruciale.

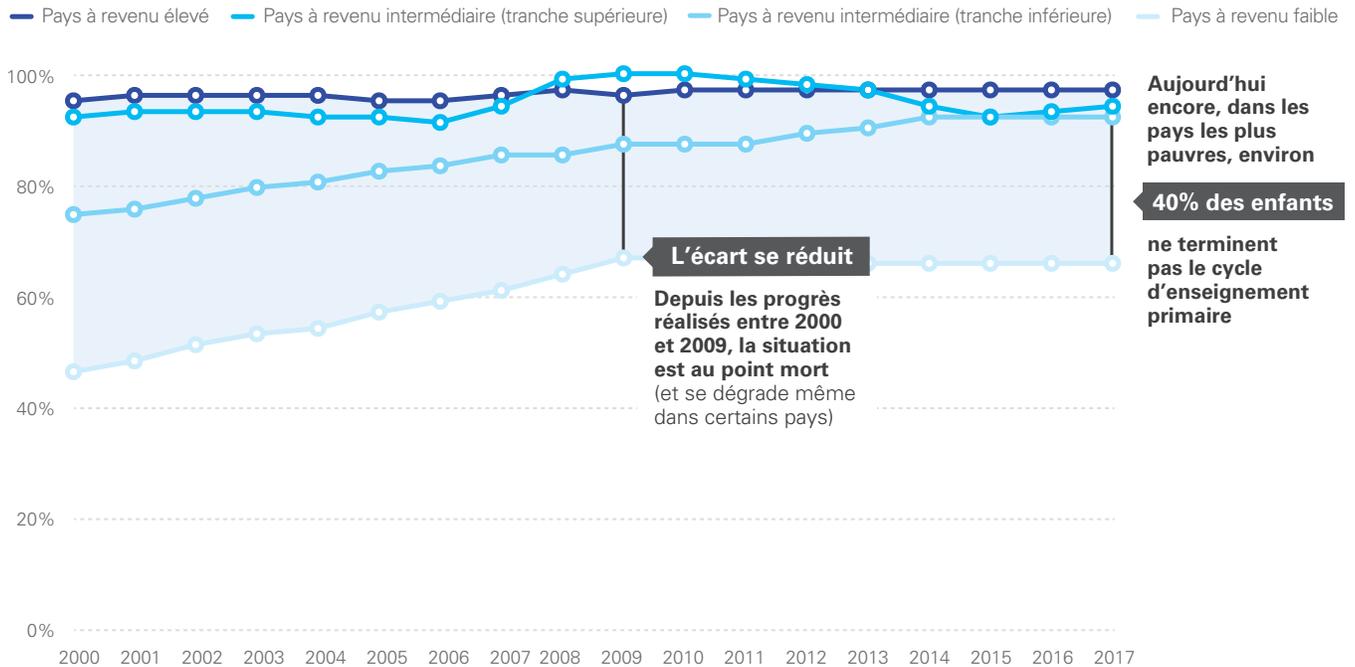
Les schémas de l'enseignement et du financement de l'éducation sont également en mutation dans les pays participant à des programmes de l'UNICEF. Les écoles privées gagnent du terrain, y compris dans les pays à revenu faible. En 2017, à l'échelle mondiale, ces établissements accueillent 42 % des effectifs de l'enseignement préscolaire, 17 % des effectifs de l'enseignement primaire et 27 % des effectifs de l'enseignement secondaire¹⁸. Le développement de l'enseignement privé s'accompagne à la fois de risques et de perspectives, que les gouvernements partenaires, en tant que garants du droit à l'éducation et de la gratuité d'accès à l'éducation de base, doivent prendre en compte avec attention.

« Dans de nombreux États, le secteur privé est un acteur majeur de l'enseignement. Le gouvernement exerce, pour sa part, des fonctions touchant à la réglementation et à l'accréditation. »

Consultation nationale en Inde

FIGURE 2

Taux d'achèvement de l'enseignement primaire



Source : Institut de statistique de l'UNESCO.

2.2.3 LA CRISE DE L'APPRENTISSAGE

La priorité centrale de la présente stratégie est de répondre à la crise de l'apprentissage. L'apprentissage et l'acquisition de compétences doivent guider l'ensemble de nos actions. Scolarisation et apprentissage ne vont pas nécessairement de pair. Pour la première fois dans l'histoire, les non-apprenants sont aujourd'hui plus nombreux au sein des systèmes scolaires qu'en dehors de ceux-ci. Environ 387 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire et 230 millions d'adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire n'atteignent pas les niveaux de compétence minimum requis en lecture et en mathématiques¹⁹.

Au rythme actuel, d'ici à 2030, sur les 1,4 milliard d'enfants en âge d'être scolarisés que comptent les pays à revenu faible et intermédiaire, 420 millions d'entre eux n'acquerront pas les compétences les plus élémentaires au cours de l'enfance, et 825 millions ne seront pas armés pour acquérir les compétences élémentaires de niveau secondaire nécessaires pour s'épanouir dans leur vie personnelle, académique et professionnelle²⁰. Un milliard de jeunes

arriveront sur le marché du travail au cours des dix prochaines années²¹. En 2030, environ 76 % des emplois dans les pays à revenu faible et 62 % des emplois dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure continueront de relever de l'économie informelle²². Ce contexte renforce l'importance du développement de *compétences fondamentales* (comme la lecture, l'écriture et le calcul) et *transférables* (résolution de problèmes, négociation et réflexion critique notamment), en commençant dès le plus jeune âge.

« Il existe un important écart entre ce qu'apprennent les élèves et les compétences exigées sur le marché du travail. Les programmes actuels sont obsolètes. »

Consultation des jeunes en Asie du Sud

387 millions

d'enfants en âge de fréquenter
l'école primaire

+

230 millions

d'adolescents en âge de
fréquenter le premier cycle
du secondaire



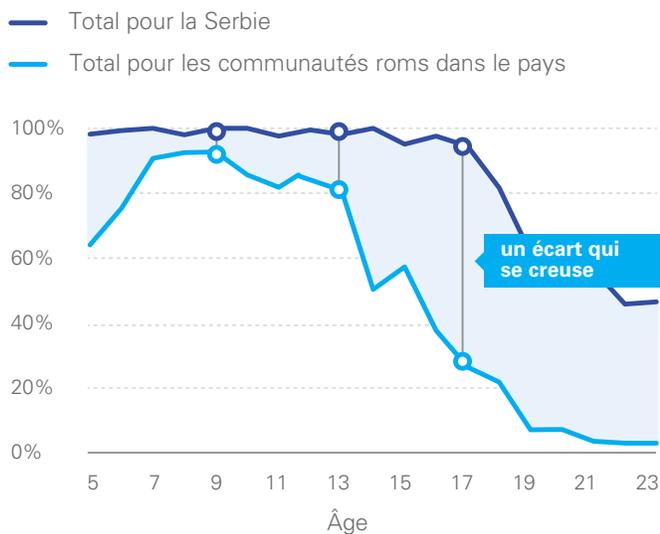
n'atteignent pas les niveaux de
compétence minimum requis
en lecture et en mathématiques.

2.2.4 ÉQUITÉ ET INCLUSION

En matière d'équité, l'accès à l'éducation et à l'apprentissage demeure très inégal, y compris dans de nombreux pays à revenu intermédiaire ou à revenu élevé. D'importantes disparités aggravantes existent à cet égard et varient selon le niveau de richesse, la situation géographique, le genre et le niveau d'investissement dans l'éducation. Les inégalités peuvent se voir exacerbées par d'autres facteurs rarement mesurés ou rapportés, tels que le handicap, l'enseignement dans la langue maternelle, l'origine ethnique, le statut de déplacé et les disparités infranationales. Dans les pays en développement, un enfant handicapé sur deux est exclu du système scolaire²³.

FIGURE 3

Taux d'assiduité scolaire en Serbie et dans les communautés roms dans le pays



Source: UNICEF Education Strategy team based on Serbia MICS 2014

Dans les pays à faible revenu, 46 % des ressources publiques consacrées à l'éducation sont affectées aux 10 % d'élèves les plus instruits²⁴. Comme les enfants les plus démunis ont un accès bien plus limité aux niveaux supérieurs de l'enseignement, les pays à revenu faible n'affectent en moyenne que 10 % des ressources publiques consacrées à l'éducation au quintile le plus pauvre. Cette proportion s'élève à 14 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure²⁵. De profondes inégalités existent également dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. En Serbie, par exemple, le taux national de scolarisation, élevé à tous les niveaux (99 % dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire, 88 % dans le deuxième cycle du secondaire), masque de criantes disparités d'accès pour les enfants roms²⁶. L'engagement visant à « ne laisser personne de côté » est l'un des piliers du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En matière de genre, la présente stratégie s'articule autour de trois enjeux à soulever inscrits dans le Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes²⁷ : 1) l'éducation des filles ; 2) la parité des sexes, axée, selon le contexte, sur les filles ou sur les garçons ; et 3) l'évolution des rôles associés au genre, en maximisant le potentiel sexotransformateur de l'éducation et en favorisant l'obtention de résultats équitables pour les filles. Seuls 19 % des pays à revenu faible et 17 % des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont atteint la parité des sexes. Les filles sont désavantagées dans 62 % des pays à revenu faible, tandis que les garçons sont désavantagés dans 63 % des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure²⁸. Ils sont par ailleurs plus susceptibles de l'être dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et les pays à revenu élevé. Ces disparités mettent en lumière le besoin en stratégies adaptées à chaque pays. L'évolution des rôles associés au genre est un enjeu universel. Les normes de genre, couplées à l'inefficacité des systèmes de protection de l'enfance et aux difficultés d'accès aux services de santé, amplifient les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, en particulier pour les filles les plus marginalisées. Chaque année, environ 12 millions de filles sont mariées avant l'âge adulte²⁹. Par ailleurs, les filles tombant enceintes peuvent se retrouver injustement exclues de l'école, au mépris de la loi.

2.2.5 L'ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE (3-5 ANS)

La crise de l'apprentissage que traverse le monde d'aujourd'hui trouve ses racines dans l'insuffisance de l'enseignement dispensé dès la très petite enfance. Pour répondre à cette problématique, l'un des meilleurs investissements pouvant être réalisés par les gouvernements doit être consacré aux programmes d'éducation préscolaire de qualité. L'éducation préscolaire apporte des bénéfices durables aux enfants, aux familles, aux systèmes éducatifs et aux sociétés. En dépit de ces bienfaits avérés, seul un enfant sur deux en âge de recevoir un enseignement préscolaire bénéficie de cette chance à l'échelle mondiale. En outre, dans la plupart des pays, le cadre familial n'offre pas aux enfants les premières interactions d'apprentissage nécessaires pour les préparer à réussir à l'école. Dans les pays à revenu faible, 78 % de ces enfants sont privés d'accès à des programmes d'éducation préscolaire³⁰.

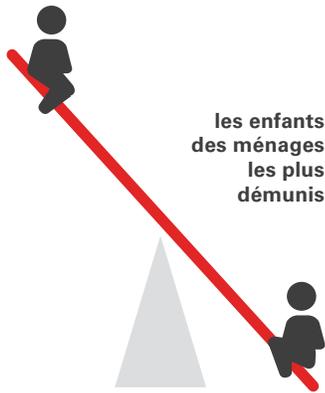
Parmi les obstacles à des programmes d'éducation préscolaire de qualité figurent notamment le manque d'engagement politique de haut niveau pour accorder la priorité à ce type d'enseignement dans les plans et les stratégies du secteur de l'éducation ; les dotations budgétaires insuffisantes allouées par les gouvernements et donateurs ; une capacité institutionnelle limitée à planifier et mettre en œuvre ces programmes d'éducation préscolaire tout en assurant leur qualité à grande échelle ; le manque de coordination et de cohérence parmi les partenaires pour améliorer ce type d'enseignement, tant au

FIGURE 4

Facteurs d'exclusion des programmes d'éducation préscolaire

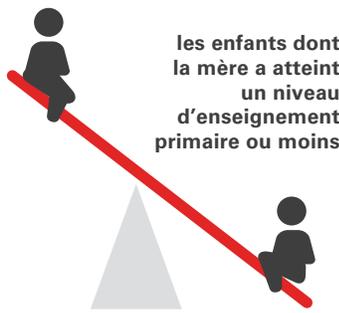
Pauvreté

Les enfants des ménages les plus riches ont **7 fois plus de chances** de participer à des programmes d'éducation préscolaire que



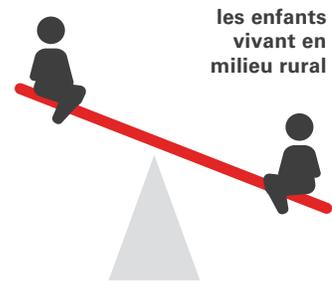
Niveau d'éducation des mères

Les enfants dont la mère a atteint au minimum un niveau d'enseignement secondaire ont **5 fois plus de chances** de participer à des programmes d'éducation préscolaire que



Lieu de résidence

Les enfants habitant en zone urbaine ont **2,5 fois plus de chances** de participer à des programmes d'éducation préscolaire que



Source : comparaisons réalisées par l'UNICEF à partir de données disponibles dans les bases de données mondiales sur les enquêtes MICS de l'UNICEF, 2010-2018.

niveau national que mondial ; ainsi que la fragilité des liens entre les familles et les écoles durant la période de la petite enfance.

2.2.6 L'ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ADOLESCENTS MARGINALISÉS (10-19 ANS)

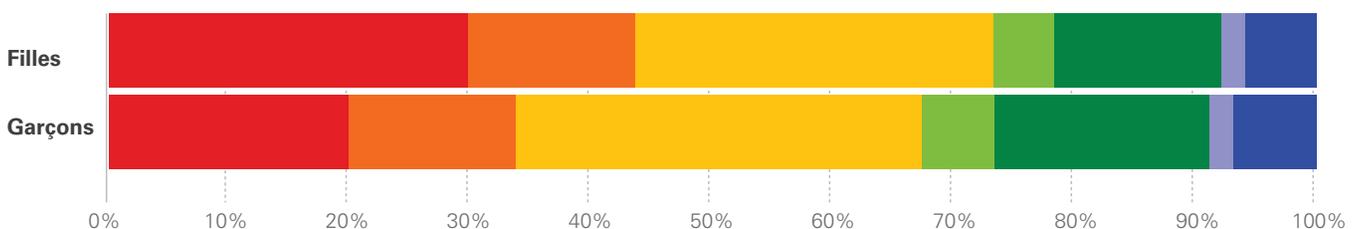
Si le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire est de 54 % à l'échelle mondiale parmi les enfants les plus démunis, la majorité des adolescents du quintile le plus pauvre dans six des sept régions de l'UNICEF n'a *jamais* été à l'école primaire,

a arrêté l'école avant la fin du primaire ou est toujours à l'école primaire³¹. À l'échelle mondiale, 74 % des adolescentes et 68 % des adolescents du quintile le plus pauvre n'ont jamais fréquenté l'enseignement secondaire. En Afrique subsaharienne, ces chiffres se hissent respectivement à 93 % et 90 %³². La prise en charge des enfants en âge de suivre un enseignement secondaire nécessitera donc de renforcer de multiples parcours éducatifs, tels que les programmes de rattrapage, la formation professionnelle, les formations en apprentissage, ainsi que l'éducation formelle de niveau primaire et secondaire.

FIGURE 5

Niveau d'instruction des adolescents du quintile le pauvre (10-19 ans)

- Jamais scolarisé(e)
- A abandonné l'école au primaire
- Scolarisé(e) en primaire
- Scolarisé(e) au premier cycle du secondaire
- A abandonné l'école au deuxième cycle du secondaire
- Scolarisé(e) au deuxième cycle du secondaire





Les normes de genre, couplées à l'inefficacité des systèmes de protection de l'enfance et aux difficultés d'accès aux services de santé, amplifient les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, en particulier pour les filles et les garçons les plus marginalisés.

2.2.7 L'ÉDUCATION DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ET CONTEXTES DE TRANSITION

En 2016, plus de 75 millions d'enfants âgés de 3 à 18 ans dans 35 pays en situation de crise avaient urgemment besoin d'un soutien éducatif³³. Seuls 50 % des enfants réfugiés avaient accès à l'éducation primaire, tandis que 22 % seulement des adolescents réfugiés fréquentaient le premier cycle du secondaire³⁴. Aucune donnée comparable n'est disponible concernant les enfants déplacés à l'intérieur de leur pays, qui représentent un groupe bien plus nombreux et constituent pour l'UNICEF une responsabilité majeure. Ces faibles taux de scolarisation s'expliquent par le manque de services d'éducation ainsi que par la baisse de la demande, elle-même liée à la diminution des revenus familiaux.

Les enfants dans les pays en proie à des conflits ont 30 % moins de chances de terminer l'école primaire et 50 % moins de chances de terminer le premier cycle du secondaire³⁵. Les crises font également reculer les progrès, comme l'illustrent par exemple les épidémies d'Ebola en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ou les atteintes à l'éducation des filles en Afghanistan. D'ici à 2030, plus de 80 % des personnes les plus démunies à travers le monde vivront dans des contextes fragiles ou de conflit³⁶.

« Comment rendre visibles les invisibles... les réfugiés et enfants touchés par les conflits armés ? »

Consultation nationale aux Philippines

Les filles ont 2,5 fois plus de chances d'être déscolarisées dans les pays touchés par des conflits que dans les contextes qui en sont épargnés³⁷. Outre les conflits, les catastrophes naturelles ont également une incidence sur l'interruption de la scolarité, ce qui finit par affaiblir les résultats en matière d'éducation et porter préjudice au bien-être des enfants.

On observe un cercle vicieux entre l'éducation, les inégalités et les conflits violents. Sous des formes multiples, les inégalités entraînent un risque accru de conflits violents, lesquels donnent lieu à leur tour à un recul de la scolarisation et à des inégalités d'accès à l'éducation. Les écoles, les enseignants et les élèves sont souvent les cibles de violences, y compris de violences sexistes. Plus de 12 700 attaques ont été rapportées entre 2013 et 2017, affectant plus de 21 000 élèves et éducateurs dans au moins 70 pays³⁸.

Bien qu'en légère augmentation, le pourcentage de l'aide humanitaire totale affectée à l'éducation se maintient à un

On estime que

75

millions d'enfants âgés de 3 à 18 ans, vivant dans 35 pays en situation de crise, ont urgemment besoin d'un soutien éducatif.

Données 2016

niveau très bas (3,9 %), loin derrière l'aide affectée à la santé (10,6 %), à la nutrition (7,7 %) et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) (6,5 %)³⁹. L'UNICEF s'engage à répondre aux besoins humanitaires qu'aucun autre partenaire ou gouvernement ne peut prendre en charge, en dépit des contraintes d'accès ou de financement. Dans de nombreux contextes de crise, l'UNICEF est le premier pourvoyeur de services d'éducation dans les interventions humanitaires d'urgence, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires.

2.3 L'UNICEF ET L'ÉDUCATION

Les dépenses de l'UNICEF en faveur de l'éducation se sont élevées à 1,2 milliard de dollars É.-U. en 2018, contre environ 500 millions de dollars É.-U. par an sur la période 2006-2010. L'augmentation de ces dépenses au cours des dernières années correspond essentiellement à l'augmentation des ressources affectées aux situations d'urgence. La moitié des dépenses en matière d'éducation en 2018 n'étaient destinées qu'à huit pays, dont 40 % à cinq pays touchés par la crise syrienne⁴⁰.

L'UNICEF est l'organisation internationale la plus largement établie à l'échelle mondiale dans le domaine de l'éducation. Néanmoins, la proportion des effectifs de l'UNICEF travaillant spécifiquement sur les questions d'éducation a diminué au cours des dix dernières années et reste faible au regard des effectifs totaux affectés au secteur social, en comparaison avec d'autres organisations similaires (*voir également la partie 4.2.2*).

D'ici à 2030, plus de



80%

des personnes les plus
démunies à travers le monde
vivront dans des contextes
fragiles ou de conflit.

Dans les urgences humanitaires, l'UNICEF soutient la prestation de services à grande échelle, notamment par le renforcement des services d'éducation des gouvernements d'accueil recevant des effectifs accrus d'enfants et d'adolescents. Entre 2014 et 2018, l'UNICEF a fourni une aide éducative à 43,5 millions d'enfants en situation d'urgence. En dehors des contextes d'urgence, les ressources de l'UNICEF sont en général plus limitées par rapport à celles des gouvernements. L'UNICEF travaille alors au renforcement des systèmes éducatifs nationaux pour appuyer l'obtention de résultats en faveur des enfants à grande échelle, en attachant une attention particulière aux enfants les plus exclus. Depuis 2006, la part des dépenses de l'UNICEF pour l'éducation affectées à des activités de renforcement des systèmes a plus que doublé, passant de moins de 20 % à 40 %⁴¹.

L'UNICEF attache une grande importance au travail intersectoriel. Le personnel de l'organisation chargé des questions d'éducation travaille ainsi en étroite collaboration avec les équipes responsables des questions de santé, de nutrition, de protection de l'enfance, d'EAH, de politiques sociales, de handicap, de genre, de développement des adolescents et de communication pour le développement. Cette collaboration consiste notamment à utiliser les écoles comme un levier de services intégrés permettant d'assurer aux enfants un ensemble d'interventions et de résultats dans les contextes humanitaires et de développement (voir encadré à la partie 3.2.2). Les approches intersectorielles permettent également de s'attaquer aux causes des faibles taux de scolarisation et des résultats insuffisants en matière d'éducation qui relèvent d'autres domaines.

L'UNICEF est pleinement engagé en faveur des réformes du système des Nations Unies pour le développement et de la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale⁴². L'organisation adhère à la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; elle est en outre résolue à renforcer l'approche collective du système des Nations Unies pour le développement en appui aux ODD. L'ambition des ODD appelle à l'adoption d'approches holistiques et transversales du développement durable, fondées sur un renforcement de la planification intégrée, de la réflexion stratégique et des orientations en matière de politiques, ainsi que sur l'établissement de nouveaux partenariats entre secteur public, secteur privé, société civile et acteurs multilatéraux.

Dans le cadre de l'élaboration de la présente stratégie, l'UNICEF a mené une enquête auprès de son personnel, de ses interlocuteurs gouvernementaux et de ses autres partenaires afin de recueillir leur avis au sujet de l'orientation des actions de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation d'ici à 2030, ainsi que sur les forces et faiblesses de l'UNICEF en tant qu'organisation. D'après les participants à l'enquête, l'UNICEF devrait jouer un

rôle moteur à échelle mondiale dans les domaines suivants (pour consulter une synthèse des résultats de l'enquête, voir l'Annexe 1)⁴³ :

→ **L'éducation primaire et préscolaire**, y compris l'acquisition dès le plus jeune âge de compétences fondamentales telles que la lecture, l'écriture et le calcul ;

→ **L'éducation inclusive** pour les enfants handicapés et les autres enfants en situation de vulnérabilité (enfants touchés par l'extrême pauvreté, enfants issus de minorités ethniques ou linguistiques, enfants migrants, filles, etc.) ;

→ **L'analyse, la planification et le développement stratégique du secteur de l'éducation**, en travaillant avec les gouvernements et avec des partenaires internationaux tels que le Partenariat mondial pour l'éducation, la Banque mondiale, des donateurs bilatéraux, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (l'UNESCO et ses instituts) et d'autres organismes des Nations Unies.

Les participants à l'enquête estiment que l'UNICEF devrait diminuer la part des activités menées dans les domaines suivants : l'achat et la fourniture de matériel d'apprentissage (hormis dans les contextes d'urgence), le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement et la formation techniques et professionnels / l'acquisition de compétences professionnelles. Bien que près de 80 % des personnes interrogées considèrent l'UNICEF comme un acteur reconnu à l'échelle mondiale dans le domaine de l'éducation, l'enquête révèle également la nécessité de faire évoluer le mode de fonctionnement de l'organisation. Les changements devraient concerner, entre autres, une meilleure orientation des efforts et hiérarchisation des priorités lors de la programmation, la simplification des procédures internes, le renforcement de l'accent mis sur les preuves et sur l'utilisation des données, ainsi que l'augmentation des investissements en faveur de personnel technique, notamment pour la collecte et l'analyse de données, la planification sectorielle et le dialogue politique, ainsi que dans les domaines thématiques stratégiques.

Outre l'enquête réalisée en appui à la présente stratégie, nous avons également mené une vaste consultation auprès de partenaires externes et de collaborateurs de l'UNICEF afin de recueillir leurs avis au sujet d'une première ébauche de cette stratégie. Nous avons reçu des contributions de 1 329 participants issus de 86 pays, dont plus de 500 ministres et représentants de gouvernement de pays participants à nos programmes, à savoir nos principaux interlocuteurs. Nous leurs sommes extrêmement reconnaissants pour leurs réponses à notre démarche de consultation, dont certaines sont citées dans cette stratégie. Ces contributions ont aidé à orienter cette stratégie et l'ont considérablement enrichie.



ENCADRÉ 1

Tirer les enseignements du passé : ce que nous enseigne l'expérience de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation et dans d'autres domaines

Les évaluations et examens précédemment menés par l'UNICEF dans le domaine de l'éducation appellent les conclusions suivantes :

- Renforcer les efforts de levée de fonds en faveur de l'éducation, en priorité pour les régions de l'UNICEF recevant le moins de financements ;
- Poursuivre la dynamique d'appui au renforcement des systèmes éducatifs ;
- Renforcer l'élaboration de programmes reposant sur des données factuelles ;
- Veiller à ce que les projets pilotes fassent systématiquement l'objet d'une évaluation mesurant notamment les résultats d'apprentissage, puis soient mis à l'échelle ou interrompus en fonction des résultats de l'évaluation ;
- Reconnaître et combattre, lorsqu'il y a lieu, la discrimination à l'égard des filles ou des garçons ;
- Poursuivre les efforts fructueux engagés en vue d'obtenir un impact et des résultats concrets dans le domaine de l'éducation ;
- La notion d'apprentissage n'a pas toujours occupé une place centrale dans nos programmes et notre appui technique : nous devons veiller à ce que les acquis scolaires soient au cœur de toutes nos actions dans le domaine de l'éducation.

Les évaluations et examens des actions précédemment menées à l'échelle de l'ensemble de l'organisation, notamment l'évaluation du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017, appellent les conclusions suivantes :

- Augmenter les investissements dans la production de données ventilées afin d'optimiser le suivi des inégalités et de la discrimination au regard de la législation relative aux droits de l'enfant ;
- Continuer de renforcer les systèmes nationaux afin de mieux répondre aux besoins des enfants les plus défavorisés ;
- Déployer à grande échelle des programmes axés sur l'égalité ;
- Renforcer l'engagement communautaire et la mobilisation sociale afin de lever les barrières à la réalisation des droits de l'enfant, du côté de la demande, y compris les normes sociales ayant des effets néfastes ;
- Encourager la participation effective des enfants et des adolescents aux prises de décisions les concernant ;
- Investir dans des programmes et un renforcement des systèmes axés sur la prise en compte des risques pour prévenir ou limiter les effets des crises humanitaires ;
- Investir dans des approches intégrées/multisectorielles pour traiter les causes sous-jacentes des violations des droits de l'enfant ;
- Investir dans les analyses sexospécifiques et dans les programmes en faveur de l'égalité entre les sexes ;
- Renforcer les partenariats au sein du système des Nations Unies et les collaborations avec d'autres partenaires, y compris le secteur privé ;
- S'attacher en priorité au rapport coût-efficacité et à la simplification des processus internes.

Dans le monde,
seulement



la moitié

des enfants en âge de fréquenter
l'enseignement préscolaire sont
inscrits dans un établissement.



3 | ORIENTATION STRATÉGIQUE

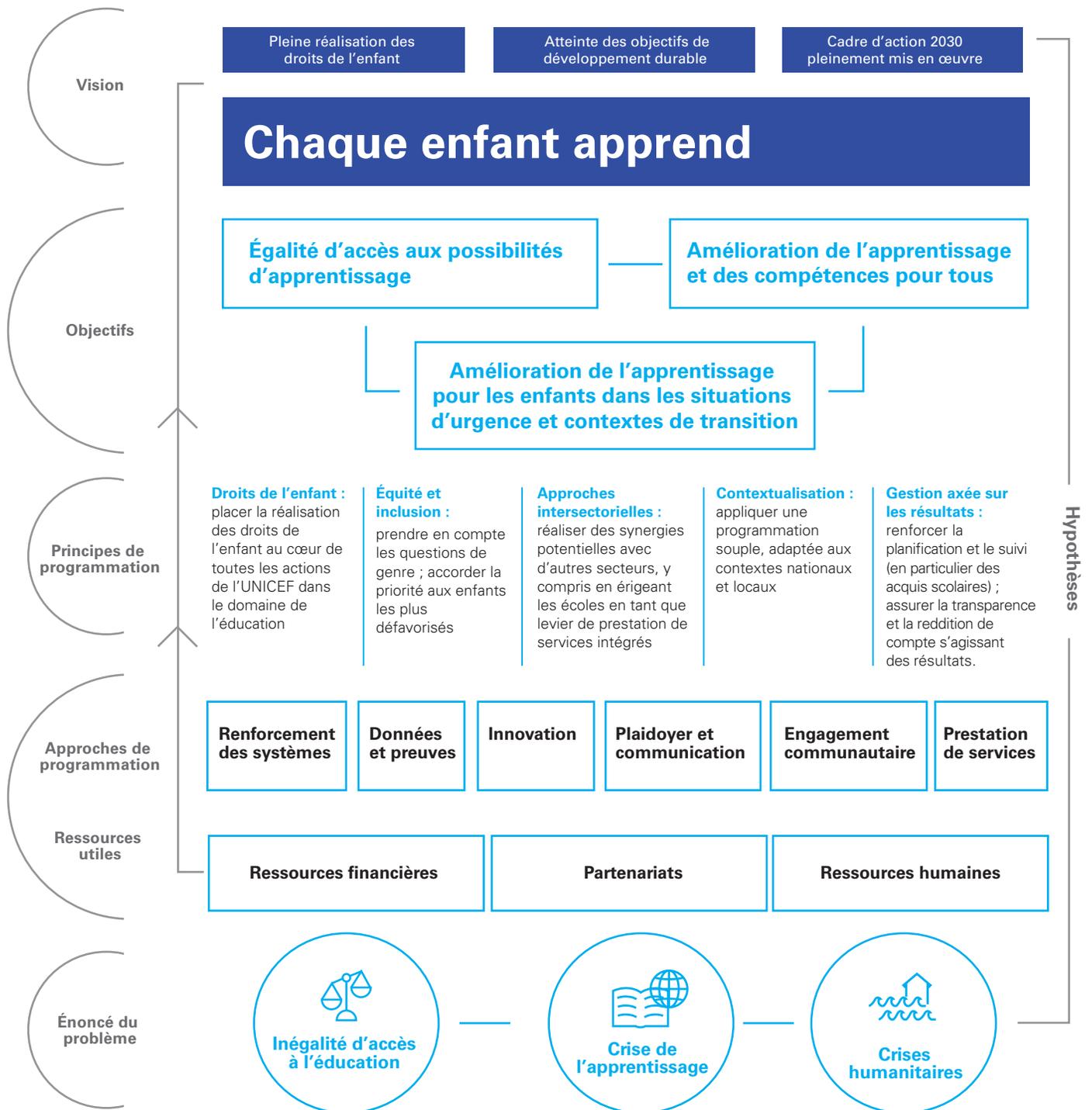
3.1 RÉSUMÉ

La vision de la présente stratégie est que « **chaque enfant apprend** » (voir figure 6). Exprimée plus en détail, cette vision appelle à : « Améliorer l'apprentissage et l'acquisition de compétences des enfants, filles comme garçons, de la petite enfance à l'adolescence, en particulier des enfants les plus marginalisés et se trouvant en situation d'urgence humanitaire⁴⁴. » Nous mobiliserons toutes les ressources à notre portée pour poursuivre cette vision, en faisant constamment preuve de détermination et de dévouement professionnel.

Principaux cadres	<p>Cette vision repose sur les principaux cadres et accords dont l'UNICEF est signataire et qui orientent sa politique et ses actions. Parmi ceux-ci figurent notamment :</p> <p>→ Les droits de l'enfant, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que les principes relatifs aux droits de l'enfant et autres principes associés, tels que la non-discrimination, la participation, la transparence et la</p>	<p>responsabilité, qui sont au cœur du mandat et de la mission de l'UNICEF ;</p> <p>→ Les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 4 relatif à l'éducation, mais aussi les nombreux autres ODD permettant d'être atteints grâce à l'éducation.</p> <p>→ La Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action Éducation 2030⁴⁵, qui définissent une feuille de route mondiale en vue de la réalisation d'ici à 2030 des ODD relatifs à l'éducation.</p>
Objectifs	<p>La présente stratégie établit trois objectifs, qui correspondent aux besoins perçus comme les plus importants et à l'avantage comparatif de l'UNICEF :</p> <p>→ L'égalité d'accès aux possibilités d'apprentissage</p>	<p>→ L'amélioration de l'apprentissage et des compétences pour tous ;</p> <p>→ L'amélioration de l'apprentissage et de la protection de l'enfance dans les situations d'urgence et contextes de transition : 1) prévention (systèmes résilients), 2) intervention (l'éducation dans les situations d'urgence).</p>
Principes de programmation	<p>Cette stratégie repose sur cinq principes de programmation :</p> <p>→ Droits de l'enfant : placer la réalisation des droits de l'enfant au cœur de nos actions de plaidoyer et de dialogue politique, de nos programmes et de nos responsabilités.</p> <p>Équité et inclusion : prendre en compte les questions de genre ; accorder la priorité aux enfants les plus défavorisés (enfants les plus démunis, filles, enfants handicapés, enfants issus de minorités, enfants déplacés, etc.) ; lever les obstacles financiers rencontrés par les familles.</p> <p>→ Approches intersectorielles : collaborer avec d'autres secteurs (santé, nutrition, eau et assainissement, politiques sociales, protection de l'enfance, etc.) ; utiliser les écoles comme un levier de services intégrés.</p> <p>→ Contextualisation : élaborer des programmes adaptés au contexte spécifique de chaque pays (besoins locaux</p>	<p>en matière d'éducation, avantage comparatif de l'UNICEF, répartition du travail avec d'autres acteurs).</p> <p>→ Gestion axée sur les résultats : assurer l'évaluation (en particulier des acquis scolaires), la transparence et la reddition de compte s'agissant des résultats.</p> <p>Ces principes étayeront la mise en œuvre des six approches de programmation fondamentales définies par la présente stratégie : 1) le renforcement des systèmes ; 2) les données et les preuves ; 3) l'innovation ; 4) la communication et le plaidoyer ; 5) l'engagement communautaire ; et 6) la prestation de services.</p> <p>La mise en œuvre de ces six approches de programmation fondamentales sera facilitée par trois principales ressources utiles : des ressources financières, des ressources humaines et des partenariats.</p>

FIGURE 6

Cadre stratégique de l'action de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation



3.2 OBJECTIFS

3.2.1 ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE

L'action de l'UNICEF sera menée de la petite enfance à l'adolescence. Le renforcement de notre action dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage préscolaires traduira l'une des principales réorientations de ce nouveau cycle stratégique, de même que l'éducation des adolescents marginalisés. Ces réorientations stratégiques s'inscriront en complément de nos principales actions actuelles au service de l'enseignement primaire et secondaire.

Afin d'atteindre l'objectif de la présente stratégie en matière d'égalité d'accès :

→ L'UNICEF travaillera avec ses partenaires (l'UNESCO, le Partenariat mondial pour l'éducation et la Banque mondiale, entre autres) au renforcement des systèmes nationaux d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (SIGE). L'organisation aidera à identifier les enfants et adolescents déscolarisés et les plus à risque de l'être, et contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies permettant de les atteindre. L'appui de l'UNICEF inclura la gestion des risques éthiques relatifs à la confidentialité et à la protection des données des enfants.

→ En vertu de son engagement accru en faveur du renforcement des systèmes, l'UNICEF œuvrera pour que les pays affectent 20 % de leurs budgets nationaux à l'éducation et pour que les donateurs contribuent davantage à l'éducation, en particulier au niveau préscolaire. L'UNICEF encouragera et soutiendra les dépenses publiques en faveur des personnes les plus démunies et travaillera avec les gouvernements pour améliorer la qualité desdites dépenses, les rendant ainsi plus équitables, efficaces et efficaces.

→ Conformément aux recommandations de la Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde, l'UNICEF défendra activement, aux côtés des gouvernements et de ses partenaires, le principe d'universalisation progressive, initialement adopté dans le secteur de la santé pour favoriser la prise de décisions rationnelles en matière de dépenses dans des cadres budgétaires restreints. Cette démarche consiste à accorder une priorité initiale aux dépenses publiques dans les premiers niveaux d'éducation, puis à augmenter progressivement, une fois l'accès au niveau d'éducation de base devenu quasi universel, les dépenses affectées aux niveaux plus élevés, en ciblant particulièrement les enfants les plus démunis et les plus vulnérables (voir figure 7)⁴⁶.

→ Nous contribuerons à lever les barrières sociales et financières rencontrées par les familles, causes d'un faible taux de scolarisation, d'abandon scolaire et de résultats insuffisants. Pour ce faire, nous accompagnerons les gouvernements dans le renforcement de leurs systèmes de protection sociale au service du bien-être des enfants. Conformément au Cadre du programme de l'UNICEF en matière de protection sociale (à paraître), cette démarche consiste, entre autres, à : (a) recueillir des preuves sur l'efficacité des systèmes de protection sociale à l'égard des enfants et identifier les lacunes et solutions possibles pour renforcer leur efficacité ; (b) étendre et développer les transferts en espèces au bénéfice des enfants, y compris les bourses et allocations scolaires, le cas échéant ; (c) renforcer les liens entre transferts en espèces et accès aux services ; (d) améliorer l'accès aux soins destinés aux enfants et aux programmes renforçant l'employabilité des adolescents et (e) renforcer les effectifs de protection sociale ainsi que la sensibilisation directe auprès des familles.

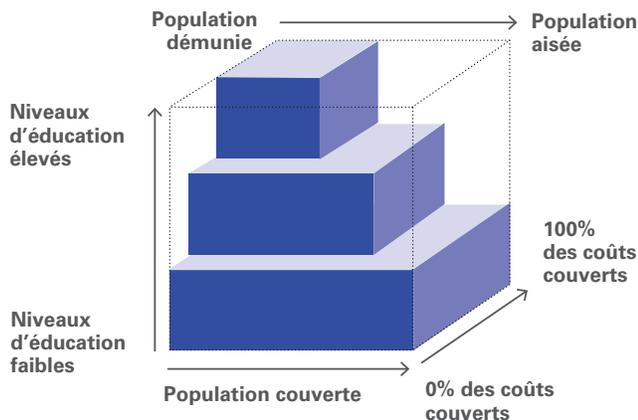
Principe de programmation no 1. Droits de l'enfant

Il y a trente ans, les dirigeants mondiaux prenaient un engagement historique envers les enfants du monde entier en adoptant la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette convention est devenue le traité relatif aux droits de l'homme le plus ratifié de l'histoire et a aidé à transformer la vie des enfants partout dans le monde. Elle incarne le fondement de toute l'action de l'UNICEF, y compris dans le domaine de l'éducation, en complément d'autres cadres de protection des droits tels que la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Au titre de la présente stratégie, les droits de l'enfant sont considérés à la fois en tant que principe de programmation (pour orienter les décisions et responsabilités concernant les programmes d'éducation de l'UNICEF et de ses partenaires) et en tant que résultat associé à la vision de cette stratégie.

FIGURE 7

Illustration du principe d'universalisation progressive

(voir texte pour davantage de détails)



Source : Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde (non daté)⁶¹.

« L'éducation préscolaire est fondamentale. Elle constitue la base de l'apprentissage. Mettre l'accent sur la période préscolaire est essentiel. »

Consultation nationale en Jamaïque

→ Au cours des dix prochaines années, l'UNICEF accordera la priorité à l'éducation préscolaire. L'objectif de l'organisation sera d'affecter au moins 10 % de ses financements dans le domaine de l'éducation à l'enseignement préscolaire, en invitant les autres parties prenantes à faire de même. L'UNICEF travaillera avec ses partenaires afin d'accorder la priorité à au moins une année d'enseignement préscolaire dans les plans destinés au secteur éducatif de chaque pays. L'organisation œuvrera à ce que chaque pays affecte 10 % du budget consacré à l'éducation à l'enseignement préscolaire. L'UNICEF renforcera les capacités techniques des pays et de leurs collectivités territoriales à développer des plans d'actions chiffrés en matière d'éducation préscolaire et à dispenser un enseignement préscolaire de qualité à grande échelle. L'organisation cherchera à établir des liens avec la période des « 1 000 premiers jours », notamment en matière de pratiques de soins au sein des foyers et dans les communautés, ainsi qu'avec des services

permettant d'avancer de façon coordonnée vers la réalisation d'objectifs relatifs à la santé, à la nutrition, à la protection et à l'apprentissage préscolaire. L'organisation cherchera à rendre l'environnement plus favorable et encouragera l'établissement de partenariats au service de l'éducation préscolaire.

→ Tout en reconnaissant que les besoins différeront de façon significative selon le contexte de chaque pays, l'UNICEF adoptera trois stratégies fondamentales au service de l'enseignement de niveau secondaire (auprès des adolescents) :

- Soutenir une éducation primaire (pour les enfants fréquentant actuellement l'école primaire et pour ceux n'ayant jamais été scolarisés mais encore en âge d'intégrer l'école primaire) ainsi qu'une éducation secondaire formelle de qualité, en veillant tout particulièrement à atteindre les adolescents les plus marginalisés ;
- Renforcer l'éducation informelle et les modèles éducatifs alternatifs (tels que les cours de rattrapage, l'éducation accélérée, l'éducation de la deuxième chance, l'acquisition de compétences à travers la formation et l'apprentissage), y compris par la reconnaissance, la validation et l'accréditation des apprentissages acquis en dehors du système scolaire ;
- Améliorer l'éducation secondaire, l'apprentissage et l'acquisition de compétences des adolescentes (y compris dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques), conformément aux objectifs prioritaires ciblés du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes⁴⁷ tout en mettant en place des activités intersectorielles complémentaires visant à mettre fin au mariage d'enfants, aux normes sociales néfastes et à la violence sexiste à l'intérieur comme à l'extérieur des écoles.

→ Afin de mieux accompagner les jeunes dans la recherche d'un travail décent, l'UNICEF établira des partenariats avec d'autres acteurs afin d'assurer la continuité des services dans cette période de transition entre l'enfance et l'âge adulte. L'UNICEF travaillera en collaboration avec ses partenaires (tels que la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail, l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour la population [UNFPA]) afin de veiller à la cohérence des interventions menées du côté de l'offre et du côté de la demande pour le développement des compétences des adolescents et des jeunes en matière d'employabilité et d'accès à un travail décent. Dans les cas où ces services sont inexistantes et où les partenaires principaux font défaut, par exemple dans les contextes humanitaires, l'UNICEF pourra choisir de combler cette lacune en s'impliquant directement afin d'assurer la continuité des services auprès des jeunes les plus vulnérables.

Dans les pays en développement, seul un enfant handicapé sur deux est scolarisé.

→ Les actions de l'UNICEF cibleront en priorité les individus les plus marginalisés, notamment les personnes touchées par l'extrême pauvreté, les enfants se trouvant en situation d'urgence humanitaire, les personnes issues de communautés déplacées ou réfugiées ou bien de minorités ethniques ou linguistiques, les enfants handicapés et les filles. L'organisation militera contre la stigmatisation des enfants handicapés et la discrimination à leur égard. Elle appuiera la formation de professeurs à la pédagogie inclusive, favorisera l'accessibilité des établissements publics (en particulier les écoles) et participera à la fourniture de matériel d'aide aux enfants handicapés et de supports pédagogiques adaptés dans le cadre de programmes menés au sein des écoles.

« L'intégration de l'égalité des sexes dans les programmes des établissements éducatifs doit constituer notre priorité, et ce pour tenter de créer davantage d'espaces propices à des relations saines pour l'avenir. »

Consultation des jeunes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

→ L'UNICEF adoptera trois stratégies fondamentales en lien avec le genre : 1) l'éducation des filles ; 2) la parité des sexes, axée, selon le contexte, sur les filles ou sur les garçons ; et 3) l'évolution des rôles associés au genre. L'organisation encouragera et soutiendra la prise en compte du genre dans l'élaboration des budgets et la planification du secteur de l'éducation, ainsi que les initiatives destinées à faire évoluer les normes de genre au sein des systèmes éducatifs (en matière de politiques, de programmes, de formation et de déploiement des enseignants, ainsi que de suivi et d'évaluation). L'éducation doit devenir un levier de transformation des sociétés et des

Principe de programmation no 2. Équité et inclusion

Ce nouveau cycle stratégique sera axé en priorité sur l'équité et l'inclusion, qui représentent une dimension centrale du mandat de l'UNICEF et de son avantage comparatif en tant qu'organisation. L'équité et l'inclusion sont indissociables de toute approche fondée sur les droits. Pour l'UNICEF, cette approche consiste à cibler les enfants exclus en raison de leur sexe, les enfants handicapés, les plus défavorisés, ceux issus de minorités ethniques et linguistiques, les enfants migrants et déplacés ainsi que les enfants touchés par des situations d'urgence. L'équité et l'inclusion seront au cœur des actions de plaidoyer, de dialogue politique, d'assistance technique et de programmation directe de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation. Tout l'enjeu de cette stratégie résidera dans la capacité de l'UNICEF à travailler avec les gouvernements et d'autres partenaires afin d'orienter les politiques, les dépenses, la mise en œuvre et la responsabilité au service du double objectif d'équité et d'apprentissage, aussi bien dans les programmes de développement que dans les contextes d'urgence.



économies, fondé non pas sur la réplication mais sur la remise en question des stéréotypes et des normes sociales ayant des effets néfastes.

→ L'organisation aidera les gouvernements, en particulier les ministères de l'éducation, à développer l'enseignement privé ainsi que le financement privé des services d'éducation, notamment par le biais de cadres réglementaires et d'environnements propices accordant la priorité à l'apprentissage et à l'équité aussi bien dans les établissements publics que privés, y compris dans les écoles confessionnelles. Cette démarche est en adéquation avec le droit des droits de l'homme établissant que les gouvernements doivent être les garants, mais pas nécessairement les uniques prestataires, des services d'éducation. Dans le cadre son action en faveur d'un dialogue politique fondé sur les preuves, l'UNICEF apportera son soutien à la production de données et de preuves au sujet de l'enseignement privé et des partenariats publics-privés, y compris avec des partenaires tels que l'UNESCO.

Les principaux indicateurs d'incidence relatifs à l'objectif d'égalité d'accès à l'éducation, conformes aux cibles et indicateurs des ODD à l'horizon 2030, seront les suivants :

→ Le taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (une année avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire), ventilé par sexe (indicateur 4.2.2 des ODD) ;

→ Les taux d'achèvement de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, ainsi que le taux brut de scolarisation dans le deuxième cycle du secondaire, ventilés par sexe (conformément à la cible 4.1 des ODD) ;

→ Des indices de parité (entre les sexes, entre les zones rurales et urbaines, entre les quintiles de richesse inférieur et supérieur, ainsi que d'autres indices relatifs au handicap, aux populations indigènes ou aux populations victimes de conflits, en fonction de la disponibilité des données) pour tous les indicateurs concernant l'éducation susceptibles d'être ventilés (indicateur 4.5.1 des ODD).

3.2.2 AMÉLIORATION DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES

L'apprentissage correspond au processus de développement et d'acquisition de compétences, de connaissances de différentes matières et de valeurs. Les compétences se développent de la petite enfance à l'âge adulte. L'UNICEF définit quatre types d'apprentissage et d'acquisition de compétences⁴⁸.

→ **Compétences fondamentales** : savoir lire, écrire et compter. Ces compétences, nécessaires quelles que soient les ambitions professionnelles, sont essentielles à la poursuite de l'apprentissage, à la productivité au travail et à

l'engagement citoyen.

→ **Compétences transférables** (également appelées « compétences pratiques » ou « compétences du XXI^e siècle ») : compétences et valeurs progressivement acquises depuis la petite enfance et qui permettent aux jeunes de devenir des apprenants rapides et aux bonnes capacités d'adaptation, et des citoyens armés pour gérer leurs problématiques personnelles, sociales, académiques, financières et environnementales. Ces compétences recouvrent notamment la résolution de problèmes, la négociation, l'empathie, la communication, la participation, le jeu, la consolidation de la paix, la conscience environnementale, ainsi que le bien-être affectif et mental.

→ **Compétences numériques** : compétences et connaissances associées à la maîtrise du numérique, qui permettent aux enfants de comprendre et d'utiliser la technologie, de rechercher et de gérer l'information, de communiquer, de collaborer, de créer et de partager des contenus, et d'adopter une démarche sûre, critique et éthique de résolution des problèmes.

→ **Compétences professionnelles** (également appelées « compétences techniques ») : compétences préparant les jeunes à intégrer des domaines ou professions spécifiques.

→ L'UNICEF accordera la priorité aux compétences fondamentales et transférables. L'organisation orientera également son travail sur les compétences numériques et les compétences professionnelles des adolescents marginalisés relevant de la tranche d'âge ciblée par l'UNICEF (jusqu'à 19 ans) et, en fonction des besoins des pays, sur l'avantage comparatif de l'UNICEF et l'adéquation de ses interactions avec les partenaires nationaux.

L'apprentissage repose notamment sur les déterminants suivants :

→ **Des fondements solides** : un enfant en bonne santé, bien nourri, recevant les soins dont il a besoin et stimulé apprendra plus vite que ses pairs s'il a bénéficié d'une forme d'enseignement préscolaire.

→ **Des infrastructures et ressources pédagogiques** : la mise à disposition d'infrastructures physiques et numériques (telles que les salles de classe et l'accès à Internet, mais aussi les programmes scolaires, les manuels et d'autres supports pédagogiques) est une condition nécessaire mais non suffisante à l'apprentissage. Si l'absence de ces ressources prive de toute possibilité d'apprendre, leur disponibilité *ne garantit pas* pour autant qu'un enfant réussisse à apprendre.

→ **Les enseignants et l'apprentissage** : les effectifs, les fonctions, le déploiement, les capacités et les conditions de travail des enseignants sont des déterminants essentiels de l'apprentissage, de même que le temps consacré à l'enseignement, la pratique pédagogique et la reddition de comptes en matière de résultats.



Principe de programmation no 3. Approches intersectorielles

Les approches intersectorielles reposent sur trois principes fondamentaux : 1) l'interdépendance des résultats (l'éducation est essentielle pour obtenir des résultats dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau, l'assainissement et l'hygiène et de la protection, entre autres ; inversement, d'autres secteurs sont essentiels à l'obtention de résultats dans le domaine de l'éducation) ; 2) les gains d'efficacité potentiels à utiliser les écoles en tant que levier intégré de services destinés à l'obtention d'une vaste palette de résultats en matière de droits et de développement de l'enfant, et 3) l'avantage comparatif de l'UNICEF dans l'application d'approches intersectorielles. Quelques exemples non exhaustifs de collaboration avec d'autres secteurs sont présentés ci-après :

→ **Développement de la petite enfance** : appui aux parents et aux personnes s'occupant d'enfants, en vue de favoriser la stimulation et l'apprentissage préscolaire dans le cadre familial et la communauté ; travail de sensibilisation et changement des comportements en matière de soins adaptés ; resserrement des liens entre le cadre familial et les programmes d'éducation préscolaire dans les écoles maternelles et d'autres structures.

→ **Santé** : 1) services de santé (notamment de vaccination et de dépistage des enfants et des adolescents) ; 2) éducation à la santé et promotion de la santé (notamment en matière d'hygiène alimentaire, d'éducation complète à la sexualité, de santé et de droits sexuels et reproductifs, de gestion de l'hygiène menstruelle et de santé mentale) ; et 3) santé à l'école (activités physiques et sportives, sécurité routière, élimination des substances nocives, prévention du harcèlement).

→ **Nutrition** : 1) supplémentation (en fer et en acide folique, par exemple) ; 2) activités de prévention des maladies (déparasitage et distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide, par exemple) ; et 3) fourniture de repas et d'eau

potable (cantines scolaires, programmes d'alimentation scolaire, fourniture en eau potable, etc.).

→ **Eau, assainissement et hygiène (EAH)** :

1) institutionnalisation de l'EAH dans les écoles ; 2) adoption de modèles d'intervention fondés sur les preuves, tels que l'approche « trois étoiles », pour la promotion de l'hygiène et l'amélioration des infrastructures sanitaires dans les écoles ; 3) adoption de modèles de gestion des goulots d'étranglement empêchant un déploiement à grande échelle, tels que le coût élevé des systèmes d'approvisionnement en eau et de l'entretien des infrastructures EAH ; et 4) amélioration du suivi de l'EAH dans les écoles à travers le renforcement des SIGE et l'élaboration de normes d'EAH dans les écoles.

→ **VIH** : programmes de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST) dans les écoles, dans le cadre de l'éducation complète à la sexualité ; sensibilisation à l'importance de l'observance des traitements ; mesures de lutte contre la stigmatisation et la discrimination.

→ **Protection de l'enfance** : systèmes de lutte contre le harcèlement et la violence ; facteurs de protection des enfants et des adolescents (par exemple, contre la violence liée au genre en milieu scolaire, les violences sexuelles, les mutilations génitales féminines, le mariage des enfants, les grossesses précoces et le VIH) ; inscription à l'état civil ; mise à disposition de lieux sûrs dans les situations d'urgence.

→ **Inclusion et politique sociales** : plaidoyer, appui technique, production de preuves et dialogue politique en faveur d'investissements publics accrus, plus équitables et plus efficaces dans le domaine de l'éducation ; autonomisation des communautés dans le contrôle des dépenses et de la performance des systèmes éducatifs et des écoles ; mesure de la pauvreté des enfants ; programmes de transferts en espèces pour lever les barrières financières rencontrées par les familles.

→ **Approches fondées sur les preuves** : alors que les actions éducatives classiques affichent clairement leurs limites, l'UNICEF doit générer des preuves sur ce qui fonctionne et exploiter ces pistes, notamment en testant des approches innovantes.

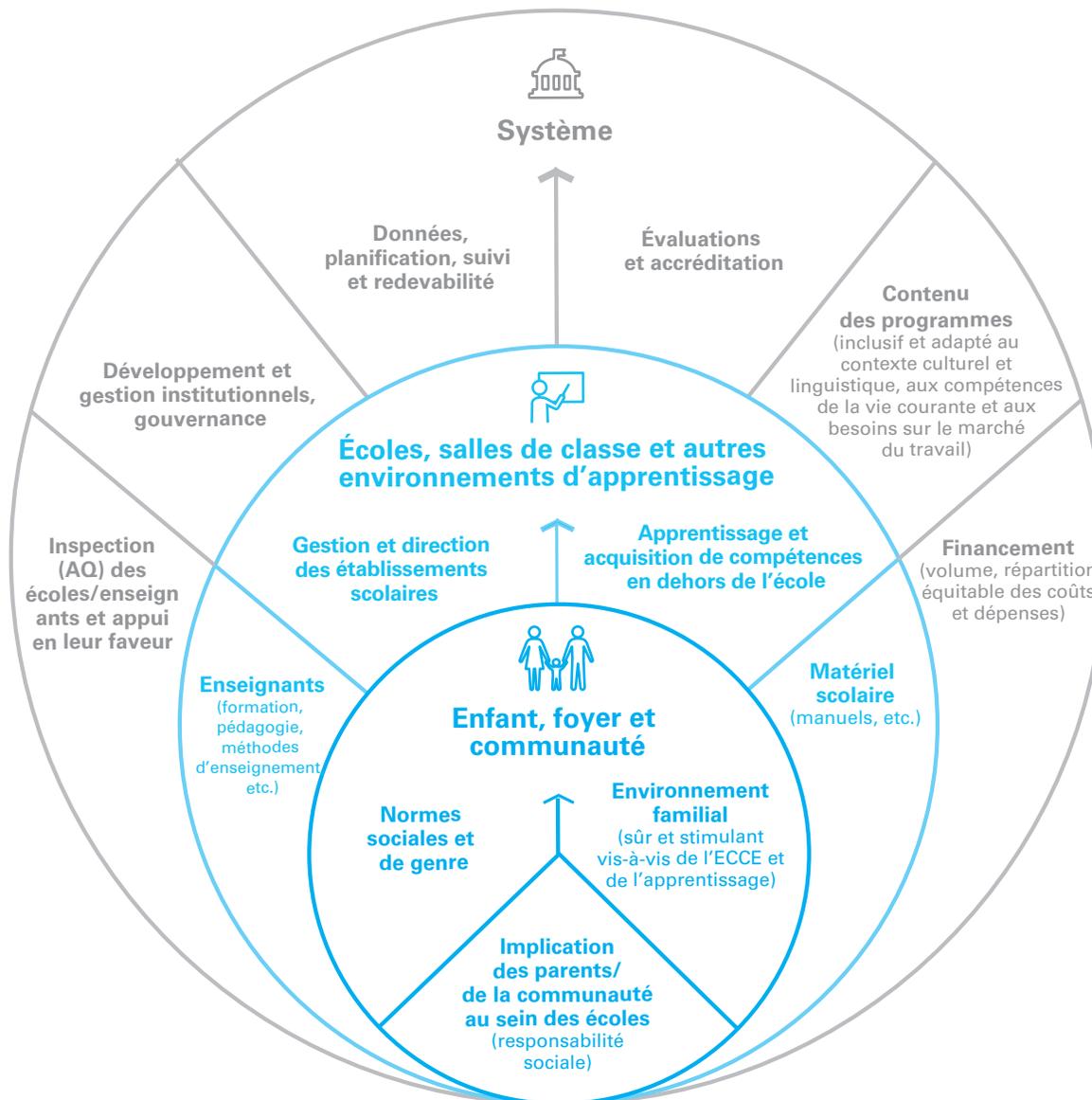
→ **Mesure des acquis scolaires** : l'évaluation des apprentissages à tous les niveaux (enfant, école, progrès nationaux et progrès mondiaux) est un moteur essentiel des performances et de la reddition de comptes en matière d'éducation.

→ **Capacités institutionnelles et systèmes forts** : pour être très performants, les systèmes doivent disposer de personnel et d'institutions capables, et mobiliser toutes les ressources et tous les acteurs du système éducatif en faveur de l'objectif d'apprentissage.

→ L'UNICEF interviendra sur différents points, dans le cadre général de la création d'un environnement favorable à l'apprentissage : l'enfant, le foyer et la communauté ; l'école, la classe et l'environnement d'apprentissage dans son ensemble ; les systèmes éducatifs (voir figure 8).

FIGURE 8

Environnement favorable à l'apprentissage – Cadre conceptuel



En vue d'atteindre les objectifs de la stratégie en matière d'apprentissage et de compétences :

→ L'UNICEF contribuera à la mise en place d'un socle solide : de concert avec des collaborateurs spécialisés dans le développement de la petite enfance, la communication pour le développement ou la santé et la nutrition, l'organisation renforcera son soutien en faveur d'une attention adaptée, des activités d'éveil précoces et de l'apprentissage par le jeu dans les foyers, les communautés et les services de garde d'enfants. Afin d'assurer la qualité de l'éducation préscolaire à grande échelle, l'organisation axera ses efforts sur cinq domaines : la planification et la répartition des ressources, l'élaboration des programmes, le perfectionnement du personnel, la participation des familles, ainsi que la mise en place de normes et l'assurance de la qualité. Dans ce cadre, elle accordera la priorité au perfectionnement du personnel et à l'assurance de la qualité.

→ L'UNICEF collaborera avec les gouvernements afin de garantir la disponibilité d'infrastructures et de ressources d'apprentissage sûres et sécurisées. Ces efforts consisteront essentiellement en un soutien technique à la planification, la budgétisation et la mise en œuvre par les gouvernements, aussi bien de manière générale que dans les domaines où l'UNICEF dispose d'une expertise et de priorités spécifiques, notamment la planification tenant compte des sexospécificités et du handicap. En sa qualité de prestataire de services en dernier recours dans les situations d'urgence, conformément à son mandat humanitaire (*voir la partie 3.2.3*), l'UNICEF fournira directement des infrastructures et des ressources pour l'apprentissage. En collaboration avec son équipe chargée de l'innovation, l'organisation joindra ses efforts à ceux de ses partenaires afin de réaliser l'objectif visant à assurer une connexion Internet à toutes les écoles d'ici à 2030.

→ L'UNICEF accordera la priorité à sept domaines relatifs aux enseignants et à l'enseignement dans le cadre de l'aide fournie aux ministères de l'éducation et aux autres partenaires : 1) la taille et la composition du personnel enseignant, domaine particulièrement important étant donné l'expansion rapide que de nombreux systèmes éducatifs vont connaître au cours de la prochaine décennie ; 2) le déploiement des enseignants, notamment dans les zones rurales ; 3) les capacités des enseignants, y compris leur renforcement par une formation préalable et continue fondée sur des cadres de qualifications, et par une supervision constructive ; 4) les conditions de travail des enseignants ; 5) la durée effective consacrée à l'enseignement – l'UNICEF collaborera avec les enseignants afin de maximiser le temps de classe consacré à l'enseignement ; 6) les pratiques pédagogiques, en particulier l'apprentissage par les activités, l'enseignement au niveau adapté ainsi que les pédagogies centrées sur les apprenants et tenant compte des sexospécificités ; 7) la reddition de comptes concernant les résultats de

l'apprentissage, notamment la meilleure utilisation des évaluations formatives et sommatives, y compris les évaluations en classe. L'organisation travaillera également avec les directeurs d'établissements scolaires, les inspecteurs et les formateurs d'enseignants afin d'apporter une aide de meilleure qualité au corps enseignant.

« Nous devrions accorder de l'importance non seulement à la collecte des données mais aussi à leur analyse et à leur utilisation dans la planification et le suivi actuels de l'éducation. »

Consultation nationale au Mozambique

→ L'UNICEF soutiendra l'élaboration et le déploiement à grande échelle d'approches fondées sur des données probantes, en particulier le renforcement des interventions et des stratégies d'apprentissage qui fonctionnent (par exemple, l'instruction bilingue ou dans la langue maternelle, la pédagogie structurée et l'enseignement au niveau adapté, ou encore l'apprentissage par des activités), en les plaçant au cœur du dialogue politique, de la consolidation des systèmes et de la programmation directe de l'UNICEF. Nous recueillerons de nouvelles données probantes au sujet des interventions efficaces grâce à l'évaluation des interventions existantes et à des investissements, aussi bien auprès des ministères de l'éducation que du secteur privé, en faveur de l'innovation, notamment dans les nouvelles technologies (en particulier pour l'apprentissage personnalisé et adaptable).

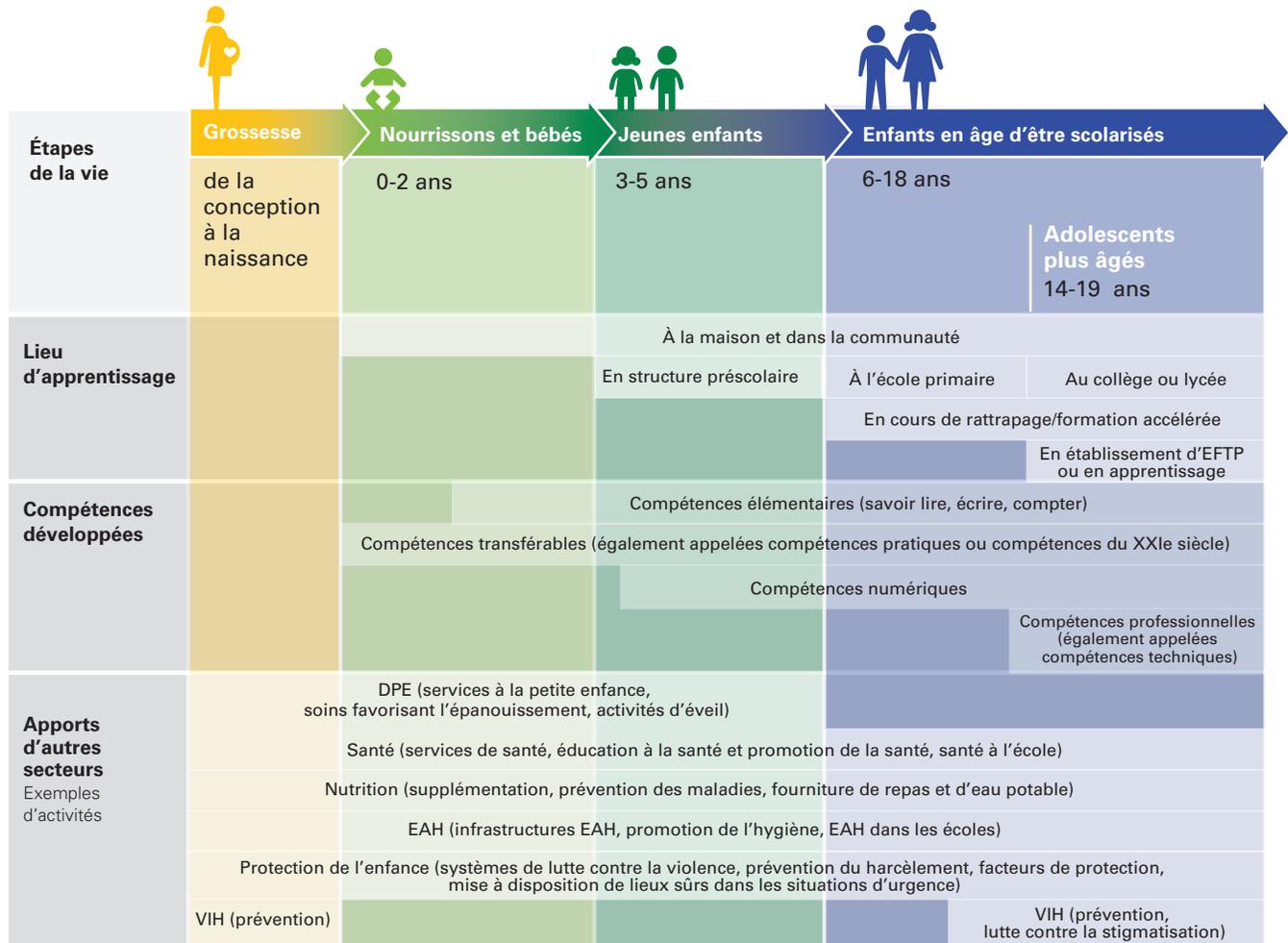
« Il faut accorder la priorité au renforcement des capacités du personnel du secteur de l'éducation (enseignants, directeurs d'écoles, fonctionnaires du ministère de l'Éducation, formateurs de l'Institut de formation des enseignants, professeurs des universités pédagogiques, etc.). »

Consultation nationale au Kirghizistan

→ L'UNICEF appuiera la mesure systématique par les systèmes éducatifs des résultats d'apprentissage, du niveau des classes au niveau national, et soutiendra la mesure systématique des résultats d'apprentissage dans le cadre de l'éducation dans les situations d'urgence et de crise prolongée. L'organisation recueillera et utilisera de nouvelles données relatives à

FIGURE 9

Cycle d'apprentissage de l'enfant tout au long de la vie



DPE : développement de la petite enfance ; EFTP : enseignement et formation techniques et professionnels ; EAH : eau, assainissement et hygiène.

l'apprentissage, notamment par des enquêtes en grappes à indicateurs multiples. L'organisation favorisera la responsabilité sociale en faveur de l'amélioration de l'apprentissage, en donnant aux parents des informations sur ce thème afin qu'ils questionnent et favorisent la qualité de la prestation des services, par exemple par le biais de l'Initiative en faveur des enfants non scolarisés et du programme « Data Must Speak » (les données doivent parler)⁴⁹ de l'UNICEF. L'organisation défendra le statut de l'apprentissage comme priorité principale de l'éducation et établira des coalitions d'acteurs nationaux qui s'uniront pour plaider en faveur d'une augmentation de l'attention portée à l'amélioration de l'apprentissage pour tous.

→ L'UNICEF investira en faveur du développement des capacités institutionnelles et de la mise en place de systèmes éducatifs solides. L'organisation soutiendra le renforcement des capacités des fonctionnaires et des institutions. Elle appuiera également la mobilisation de toutes les ressources et de tous les acteurs du système (autorités

nationales et locales, communautés et secteur privé) en faveur de l'apprentissage, notamment en veillant à ce que les compétences fondamentales et transférables soient placées au centre des programmes, de l'enseignement et de l'évaluation. Elle favorisera aussi la multiplicité des parcours d'apprentissage pour les enfants et les adolescents, y compris, mais pas uniquement, dans le cadre de l'éducation formelle, en s'appuyant sur les ressources de différents secteurs et les équipes de l'UNICEF correspondantes (voir figure 9).

→ L'UNICEF soutiendra également l'objectif du partenariat multipartite Génération sans limites, à savoir de garantir que tous les jeunes soient scolarisés, apprennent, reçoivent une formation professionnelle ou travaillent d'ici à 2030. Ce partenariat est centré sur l'éducation, le perfectionnement des capacités, la formation et l'autonomisation des adolescents, en particulier des adolescentes. L'appui qu'apporte l'UNICEF à Génération sans limites correspondra à la tranche d'âge cible (jusqu'à 19 ans) et au mandat de l'organisation.

Les principaux indicateurs d'incidence relatifs à l'objectif de l'apprentissage et des compétences, conformes aux cibles et indicateurs des ODD à l'horizon 2030, seront les suivants :

→ La proportion d'enfants âgés de moins de cinq ans dont le développement en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial est correct, ventilée par sexe (indicateur 4.2.1 des ODD) ;

→ La proportion d'enfants et de jeunes qui sont : a) en deuxième ou troisième année d'études ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire et qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en 1) lecture et 2) mathématiques, ventilée par sexe (indicateur 4.1.1 des ODD).

Principe de programmation no 4. Contextualisation

La présente stratégie vise à fournir une vision et un cadre stratégique clairs à l'action de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation jusqu'en 2030. Elle définit les mesures politiques et opérationnelles nécessaires à la réalisation de cette vision, tout en laissant assez de souplesse au niveau national pour que leur mise en œuvre soit guidée par les contextes nationaux et les besoins locaux en matière d'éducation. L'importance de ce point ne saurait être surestimée. Les besoins et les priorités en matière d'éducation varient grandement en fonction des pays et des régions. L'UNICEF adaptera donc ses approches de programmation et ses partenariats à chaque contexte, même si les gouvernements, en particulier les ministères de l'éducation, resteront ses partenaires principaux dans la plupart des cas. Dans l'annexe 2 figure une typologie des pays, fondée sur des données relatives aux trois défis interconnectés que sont l'égalité d'accès, l'apprentissage et les compétences, et l'éducation dans les situations d'urgence et contextes de transition, et qui montre la diversité des contextes des pays dans lesquels intervient l'UNICEF. Dans chaque situation, les choix opérationnels liés à la mise en œuvre de la présente stratégie seront motivés par trois préoccupations clés : 1) l'analyse des besoins locaux en matière d'éducation ; 2) l'avantage comparatif de l'UNICEF, aussi bien générique (*voir la partie 4.2.3*) que propre à chaque pays ; 3) la division du travail entre l'UNICEF et les autres acteurs. L'analyse, la définition des objectifs et les choix de programmation seront intégrés aux outils opérationnels de l'UNICEF, notamment les analyses de situation et les descriptifs de programme de pays.

3.2.3 AMÉLIORATION DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ET CONTEXTES DE TRANSITION : 1) PRÉVENTION (SYSTÈMES RÉSILIENTS), 2) INTERVENTION (L'ÉDUCATION DANS LES SITUATIONS D'URGENCE)

L'UNICEF est un organisme codirecteur du Cluster Éducation mondial (groupe sectoriel mondial de l'éducation en situation d'urgence) dans le cadre de l'action humanitaire à l'échelle du système du Comité permanent interorganisations. Par conséquent, son rôle en matière de coordination ne se limite pas au personnel des mécanismes de coordination au niveau national : l'organisation a une responsabilité supplémentaire, celle de « prestataire de services en dernier recours ». L'UNICEF codirige le Cluster Éducation mondial avec Save the Children, et joue un rôle stratégique dans l'orientation de l'action humanitaire collective, notamment en ce qui concerne la prise en compte de questions transversales telles que la protection, la violence sexiste, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, ainsi que le sexe, l'âge et le handicap. L'UNICEF mène également un travail d'importance capitale par le biais d'une collaboration avec le HCR, en s'appuyant sur le modèle de coordination de l'action en faveur des réfugiés, et par son action auprès des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des apatrides.

En vue d'atteindre l'objectif de la stratégie en matière d'éducation dans les situations d'urgence et contextes de transition, l'UNICEF centrera son action sur la prévention (les systèmes résilients) et l'intervention (l'éducation dans les situations d'urgence).

Prévention (les systèmes résilients)

→ L'UNICEF augmentera considérablement l'attention portée au renforcement des systèmes, à l'aide d'approches tenant compte des risques qui lui permettront d'aider les gouvernements, les autres institutions clés et les communautés à renforcer leur résilience face aux chocs. La programmation tenant compte des risques doit prendre en charge plusieurs types de catastrophes, risques et chocs, notamment les changements climatiques. Ce modèle de programmation doit notamment inclure l'éducation des nouvelles générations de jeunes en vue d'une meilleure intendance de l'environnement et du développement d'une économie verte et durable.

« Dans le contexte mondial actuel, il semble important de tenir compte de l'instauration de sociétés pacifiques. »

→ Une éducation accessible et de bonne qualité peut permettre de lutter contre les causes sous-jacentes de la violence en promouvant des valeurs d'inclusion et de tolérance, les droits de l'homme ainsi que la résolution des conflits. L'UNICEF s'attachera à renforcer les systèmes éducatifs dans cette optique.

→ L'organisation collaborera avec ses partenaires (notamment l'UNESCO, le HCR, la Banque mondiale et le Partenariat mondial pour l'éducation) pour que le financement de l'éducation et les systèmes éducatifs prennent mieux en compte les risques et soient plus adaptés, et pour aider les gouvernements à prendre en charge les enfants touchés par des crises prolongées.

Intervention (l'éducation dans les situations d'urgence)

→ L'UNICEF restera à la tête du secteur de l'éducation dans les situations d'urgence, qui continuera de représenter une part importante de ses activités de programmation, de plaidoyer, de direction et de mobilisation. L'organisation joindra ses efforts à ceux d'autres acteurs afin de mettre en place une structure adaptée aux objectifs, pourvue des ressources adéquates, et aussi efficace que possible dans le domaine de l'éducation dans les situations d'urgence.

→ Elle continuera de fournir directement des services et du matériel sur demande. L'UNICEF tirera parti de l'utilisation accrue des transferts monétaires lors des interventions en situation d'urgence, en assurant le déploiement, le suivi et l'optimisation de cette aide multisectorielle aux familles afin d'accroître l'accès des enfants à l'éducation et d'établir des liens avec d'autres services en faveur des acquis scolaires. En fonction du contexte national, l'UNICEF se penchera également sur diverses questions liées à l'approvisionnement, par exemple la construction.

→ L'organisation défendra la place centrale de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix au sein du système humanitaire. Elle renforcera son action en matière de protection de l'enfance dans les situations d'urgence, en mettant l'accent sur la protection physique, psychosociale et cognitive des enfants et des adolescents. Des investissements précoces et adéquats en faveur de l'éducation et de la protection de l'enfance pendant et après les situations d'urgence sont essentiels pour réduire les besoins et les vulnérabilités à l'avenir.

→ L'UNICEF approfondira ses approches intégrées de la promotion de l'éducation des filles dans les situations d'urgence et de crise prolongée. L'UNICEF jouera un rôle pionnier en faveur de la lutte contre la violence sexuelle en milieu scolaire, de l'abolition du mariage d'enfants, et de la mise en place de programmes ciblés sexotransformateurs.

→ L'organisation encouragera la reconnaissance de l'apprentissage, de la certification, de la mobilité, de l'accréditation et de la transition des enfants et adolescents déplacés ou migrants entre différents systèmes éducatifs, et favorisera les actions garantissant l'entrée et la rétention des

enfants dans ces systèmes éducatifs par le biais de divers parcours, formels et informels.

→ L'UNICEF tiendra les engagements relatifs à l'éducation pris dans le cadre des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, du Pacte mondial sur les réfugiés et des engagements relatifs au Grand Bargain (pacte sur le financement de l'action humanitaire)/à l'initiative Nouvelles façons de travailler, en particulier ceux concernant la responsabilité à l'égard des populations touchées, y compris des populations migrantes.

→ Afin de tenir ces engagements, l'UNICEF argumentera en faveur d'un financement prévisible et pluriannuel, que l'organisation s'attachera à obtenir, et continuera de plaider pour que l'éducation devienne une priorité du financement de l'action humanitaire. L'organisation collaborera avec ses partenaires gouvernementaux pour veiller à ce que le financement national tienne compte des risques.

→ Elle œuvrera à renforcer le rôle d'autorité de réglementation des ministères de l'éducation ainsi qu'à établir des normes, des standards et des principes communs à tous les partenaires du secteur de l'éducation. L'UNICEF s'associera à d'autres acteurs humanitaires du système des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations, le PAM, ainsi que le fonds Éducation sans délai (Education Cannot Wait), qui est un partenaire essentiel de l'UNICEF pour l'éducation dans les situations d'urgence.

→ L'UNICEF continuera à codiriger, avec Save the Children, le Cluster Éducation mondial et agira en tant que chef de file dans le cadre de l'action humanitaire à l'échelle du système du Comité permanent interorganisations. L'organisation travaillera en collaboration étroite avec d'autres partenaires issus de la société civile.

→ Elle promouvra et mettra en œuvre, de manière active, les normes minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence, les normes minimales pour la protection de l'enfance et les normes du projet Sphère, et agira conjointement avec ses partenaires en faveur de la réalisation des objectifs de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques.

Les principaux indicateurs d'incidence relatifs à l'objectif de l'éducation dans les situations d'urgence, conformes aux cibles et indicateurs des ODD à l'horizon 2030, seront les suivants :

→ Des indices de parité (entre les sexes, entre les zones rurales et urbaines, entre les quintiles de richesse inférieur et supérieur, ainsi que d'autres indices relatifs au handicap, aux populations indigènes ou aux populations victimes de conflits, en fonction de la disponibilité des données) pour tous les indicateurs concernant l'éducation susceptibles d'être ventilés (indicateur 4.5.1 des ODD).



4 | MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

La mise en œuvre de la stratégie sera fortement influencée par les contextes nationaux et régionaux, conformément au principe programmatique de contextualisation (voir l'encadré de la partie 3.2.2). Cette partie de la stratégie décrit les six approches de programmation et les trois ressources utiles que l'UNICEF emploiera afin de mettre en œuvre la stratégie, comme indiqué dans la figure 6.

4.1 APPROCHES DE PROGRAMMATION

L'UNICEF adoptera six approches de programmation principales pour mettre en œuvre la stratégie :



Dans le cadre des réorientations stratégiques annoncées dans la présente stratégie, l'organisation accordera une attention accrue aux domaines programmatiques

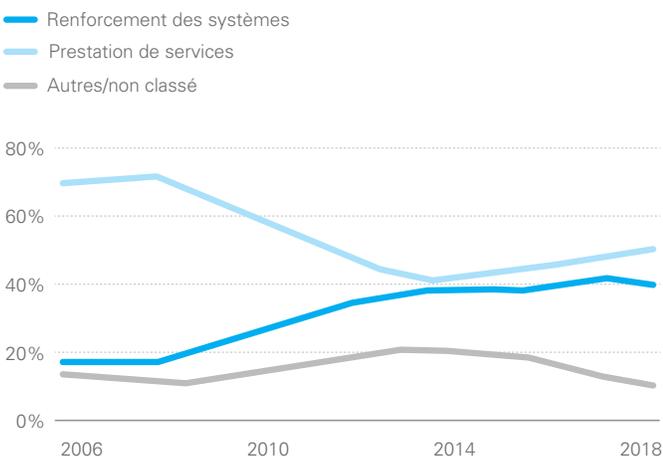
du renforcement des systèmes, des données et preuves, et de l'innovation, et redéfinira ses priorités.

4.1.1 RENFORCEMENT DES SYSTÈMES

Ces dernières années, l'UNICEF a accordé une attention croissante au renforcement des systèmes, y compris à l'échelle infranationale, essentiellement en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux (voir l'annexe 3 pour consulter des exemples de résultats obtenus durant la période 2014-2017). En proportion, davantage d'actions de renforcement des systèmes sont menées dans les régions d'Europe et d'Asie centrale, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, tandis que davantage d'interventions de soutien à la prestation de services ont lieu au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, en Asie de l'Est et Pacifique, ainsi que dans les pays confrontés aux plus grandes difficultés et situations d'urgence en matière d'éducation. Le renforcement des systèmes consiste à accorder une place centrale à l'apprenant (dans les contextes humanitaires et de développement) et à faire de l'apprentissage un objectif premier. Cette intervention nécessite la mobilisation de différentes composantes du système, en particulier les programmes scolaires, l'enseignement et l'évaluation, afin de réaliser cet objectif et de rendre des comptes à son sujet, tout en prenant en charge de manière adéquate les obstacles à la mise en œuvre et les responsabilités qui leur sont liées.

FIGURE 10

Évolution des dépenses de l'UNICEF en faveur de l'éducation, par type d'aide



Le renforcement des systèmes sera poursuivi, notamment par une collaboration étroite avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres prestataires non étatiques. Cette collaboration comprendra une assistance accrue pour l'analyse sectorielle, la planification, la mise en œuvre et la reddition de comptes, et mettra clairement l'accent sur les objectifs d'équité et d'apprentissage. Les systèmes éducatifs seront soutenus

afin de mettre plus en avant et d'atteindre pleinement leur potentiel en tant qu'outils capables de transformer les sociétés et les économies, et de remettre en cause les normes sexospécifiques et sociales ayant des effets néfastes au lieu de les reproduire.

Dans le domaine du renforcement des systèmes, l'UNICEF accordera la priorité aux activités suivantes :

- Un renforcement de l'analyse du secteur de l'éducation ainsi que de la planification et du suivi sectoriels fondés sur des données probantes, notamment de la planification tenant compte des sexospécificités et du handicap, mais aussi de la planification tenant compte des risques en réponse aux conflits, aux changements climatiques et à d'autres risques majeurs ;
- Un soutien aux politiques et dépenses publiques en faveur des personnes les plus démunies, par le biais d'outils d'analyse, du dialogue politique et d'une assistance technique ;
- Un renforcement des capacités aux niveaux national et infranational dans des domaines tels que les données, la prestation de services, la reddition de comptes au sujet des résultats et la protection de l'éducation contre toutes les formes d'attaques ;
- L'amélioration de la coordination des ressources et des acteurs des systèmes éducatifs afin que ceux-ci se consacrent clairement à la question de l'équité et à la crise de l'apprentissage ;
- Le renforcement de la coopération entre le système éducatif et d'autres secteurs, par exemple la protection sociale, la santé et le travail ;
- Le renforcement des liens avec des systèmes de protection sociale qui luttent, entre autres, contre les obstacles financiers à l'égalité d'accès à l'éducation et à l'apprentissage au niveau des ménages.

« Il est important de passer des « écoles adaptées aux enfants » à des « systèmes adaptés aux enfants », qui garantiront un soutien plus large à l'amélioration de la qualité de l'éducation. »

Consultation nationale au Monténégro



ENCADRÉ 2

Des « écoles adaptées aux enfants » à des systèmes centrés sur les apprenants et adaptés aux enfants

Deux évolutions actuellement en cours en matière d'écoles adaptées aux enfants seront consolidées durant ce cycle stratégique :

→ D'une part, une transition vers une place plus centrale de l'apprentissage et des compétences adaptés à un poste dans le principe et la mise en œuvre des écoles adaptées aux enfants. Ce changement est en grande partie motivé par la critique, confirmée par une évaluation récente, du fait que les écoles adaptées aux enfants accordent une trop grande importance aux ressources (par exemple, aux bâtiments) et aux processus (par exemple, à la participation) et ne prêtent pas assez attention aux résultats de l'apprentissage. Cette transition a pour but de rééquilibrer, et non d'abandonner, ce qui a été réalisé et appris jusqu'à aujourd'hui ;

→ D'autre part, une transition des « écoles adaptées aux enfants » vers des systèmes adaptés aux enfants, c'est-à-dire une évolution depuis les projets pilotes menés avec l'aide de l'UNICEF vers un soutien à l'intégration par les gouvernements de politiques, approches et normes de qualité adaptées aux besoins des enfants dans les systèmes éducatifs nationaux.

Cette réinterprétation, centrée sur l'apprentissage et intégrée aux systèmes éducatifs nationaux, des écoles adaptées aux enfants, repose sur trois composantes de base, mais elle doit être élaborée et mise en œuvre par les gouvernements eux-mêmes en tenant compte de leurs besoins et des contraintes de leurs systèmes.

1. Environnement d'apprentissage : les ressources et les résultats liés au bien-être de l'enfant et à l'apprentissage, c'est-à-dire la protection, la santé et l'égalité entre les sexes (à ce jour, l'un des principaux enseignements tirés de notre expérience est qu'un environnement scolaire favorable est une condition nécessaire mais non suffisante à l'apprentissage).

2. Pédagogie : cet élément doit être centré sur les apprenants (par exemple apprentissage par des activités, apprentissage personnalisé et adaptable, enseignement au niveau adapté), tenir compte des capacités des enfants et leur permettre de participer en fonction de ces capacités et de leur niveau d'apprentissage.

3. Acquis scolaires : résultat le plus important de la scolarisation, ces éléments comprennent entre autres les compétences fondamentales de lecture et de calcul et des compétences transférables de base.

4.1.2 DONNÉES ET PREUVES

La production et l'utilisation de données et de preuves gagneront en importance, en particulier au sujet des niveaux d'apprentissage. Cela permettra de mieux comprendre la situation des enfants en difficulté et d'analyser l'efficacité avec laquelle les systèmes éducatifs répondent aux besoins d'apprentissage de chaque enfant. Des investissements à la fois plus importants et plus efficaces seront consacrés au renforcement de la mesure systématique des résultats d'apprentissage de tous les apprenants (quel que soit leur parcours). L'un des piliers centraux de la stratégie consistera à mobiliser l'ensemble des responsables et à leur permettre d'agir en fonction des données et preuves relatives à l'apprentissage à tous les niveaux.

La capacité de l'UNICEF à participer à la création et à la diffusion de données et de preuves, en partenariat avec, entre autres, l'Institut de statistique de l'UNESCO et la Banque mondiale, est un facteur clé pour l'obtention de résultats en matière d'éducation, dans les contextes humanitaires comme de développement. Cela est particulièrement vrai quant au renforcement des capacités des partenaires gouvernementaux à produire des données probantes afin d'étayer leurs politiques ainsi que les services destinés aux enfants et aux adolescents. Dans le cadre de ses actions de renforcement des systèmes, le secteur Éducation de l'UNICEF s'est moins axé sur la recherche et la production de données probantes que les autres secteurs de programmes. L'UNICEF cherche à ce que son action ait une incidence le plus rapidement possible et agit comme un laboratoire mondial pour élaborer des manières innovantes de mettre en œuvre des solutions de développement génériques et durables. Dans ce contexte,

« L'UNICEF doit collaborer avec ses partenaires en vue d'améliorer la collecte de données ventilées concernant les enfants handicapés ou ayant des besoins spécifiques et l'intégration de ces données aux systèmes nationaux d'information sur la gestion des établissements d'enseignement. »

Consultation nationale en Mongolie

l'organisation s'attachera à accorder la priorité au travail axé sur les données et les preuves jusqu'en 2030.

Dans le domaine des données et des preuves, l'UNICEF accordera la priorité aux activités suivantes :

- La production de données et de preuves grâce à des investissements en faveur de la collecte de données, de l'analyse du secteur de l'éducation, de la recherche et de l'évaluation dans le cadre des programmes de pays ainsi qu'aux niveaux régional et mondial, et, en particulier, en faveur du renforcement de la capacité des gouvernements à produire et utiliser des données ;
- La diffusion de données et de preuves au moyen des plateformes de gestion des savoirs et des connaissances, des réseaux nationaux et internationaux ainsi que de la collaboration Sud-Sud ;
- Un appui à l'utilisation de données et de preuves pour étayer les politiques, la programmation et le plaidoyer fondés sur des données probantes.

4.1.3 INNOVATION

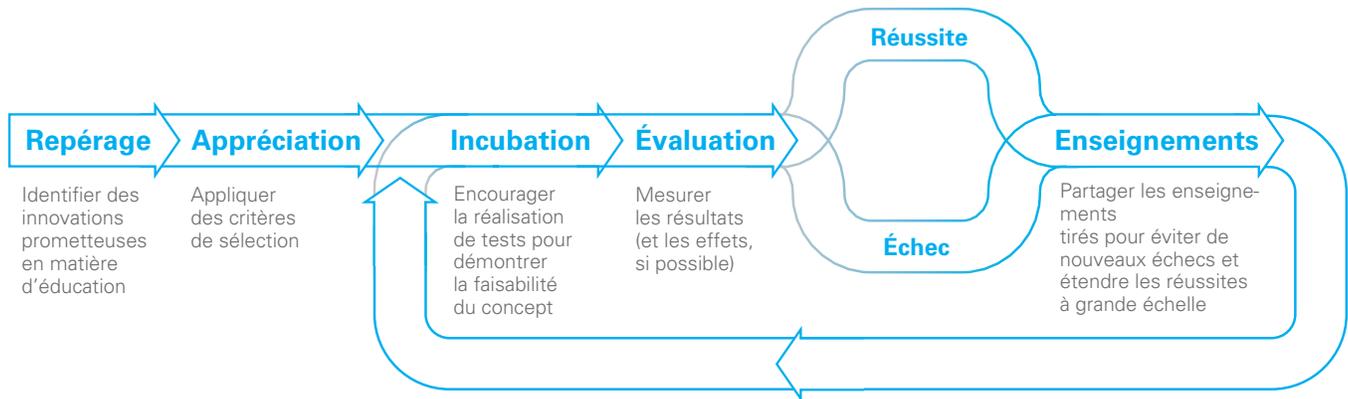
Il existe un besoin aigu d'innovation dans le domaine de l'éducation : les canaux traditionnels de prestation de service sont surchargés et l'apprentissage se fait de plus en plus de manière innovante, dans de nouveaux endroits, y compris hors des salles de classe (en particulier en ce qui concerne les adolescents). L'UNICEF occupe une position idéale pour favoriser l'introduction d'innovations dans l'éducation. Son action en matière d'innovation est guidée par un ensemble de principes opérationnels à l'échelle de l'organisation : conception avec l'utilisateur ; compréhension de l'écosystème existant ; élaboration en vue d'un déploiement à grande échelle ; construction durable ; approches axées sur les données ; utilisation de logiciels libres ; réutilisation et amélioration ; non-nocivité ; collaboration.

Dans le domaine de l'innovation, l'UNICEF accordera la priorité aux activités suivantes :

- La reconnaissance de la place centrale de l'apprentissage dans le domaine de l'innovation en matière d'éducation ; la mise en place de mécanismes adaptés pour mesurer les résultats, en particulier ceux des enfants et adolescents les plus marginalisés, et en assurer le suivi ;
- Des partenariats avec le secteur privé dans le cadre d'une approche de création conjointe ;
- Une collaboration avec le gouvernement et les autres acteurs essentiels du début de la conception jusqu'à la fin de la mise en œuvre ;

FIGURE 11

Liens entre la mise en place d'innovations et la production de données probantes



« Il est à craindre que les innovations soient testées et mises en place sans tenir compte de leur durabilité ni de la possibilité de les déployer à grande échelle. Un engagement fort des autorités dès la phase de planification est indispensable, de même qu'une prise en compte de la durabilité de la mise en œuvre ainsi que des mécanismes financiers liés au déploiement à grande échelle. »

Consultation nationale en République démocratique populaire lao

- La production de données par la mise à l'épreuve et l'évaluation des innovations et de leurs applications ;
- Des innovations au niveau des écoles et des salles de classe, notamment mais pas seulement celles permises par les technologies de l'information et de la communication, afin d'aider et d'autonomiser les enseignants et les auxiliaires pédagogiques ;
- De nouvelles approches permettant un apprentissage personnalisé et adaptable, à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle de classe.

4.1.4 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

L'UNICEF participe à de nombreuses actions de communication et campagnes aux niveaux national, régional et mondial. L'UNICEF plaide auprès des décideurs politiques ainsi que des dirigeants politiques et sociaux en faveur de la création d'un environnement politique et législatif favorable, à même de susciter et d'entretenir des transformations sociales. Dans ce cadre, l'organisation se fait le relais des voix des enfants et des parents issus de groupes marginalisés.

« Nous devons accroître la participation des enfants et des adolescents à l'élaboration des politiques relatives à l'éducation. »

Consultation nationale au Brésil

Dans le domaine de la communication et de la sensibilisation, l'UNICEF accordera la priorité aux activités suivantes :

- La défense du droit des enfants à l'éducation et de la mise en œuvre d'actions de communication et de campagnes thématiques (« Protéger les enfants contre les attaques », « Apprendre dans un environnement sûr : mettre fin à la violence à l'école », etc.) ; des actions de plaidoyer en faveur de l'intégration des réfugiés, des personnes déplacées à

l'intérieur de leur pays et des autres groupes marginalisés aux systèmes éducatifs nationaux des gouvernements des pays d'accueil ;

→ Un soutien à l'évolution des comportements et des activités à l'échelle nationale destinées à accroître la demande des communautés, par exemple les campagnes en faveur du retour à l'école ;

→ Des mesures pour influencer les politiques et les pratiques des gouvernements et de la communauté internationale ; l'élaboration de la structure des aides humanitaires et de développement international en faveur de l'éducation ;

→ La mobilisation des partenaires et la participation à des campagnes visant à réaliser les objectifs en matière d'éducation, aussi bien celles dirigées par l'UNICEF que celles menées par d'autres organismes.

4.1.5 ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

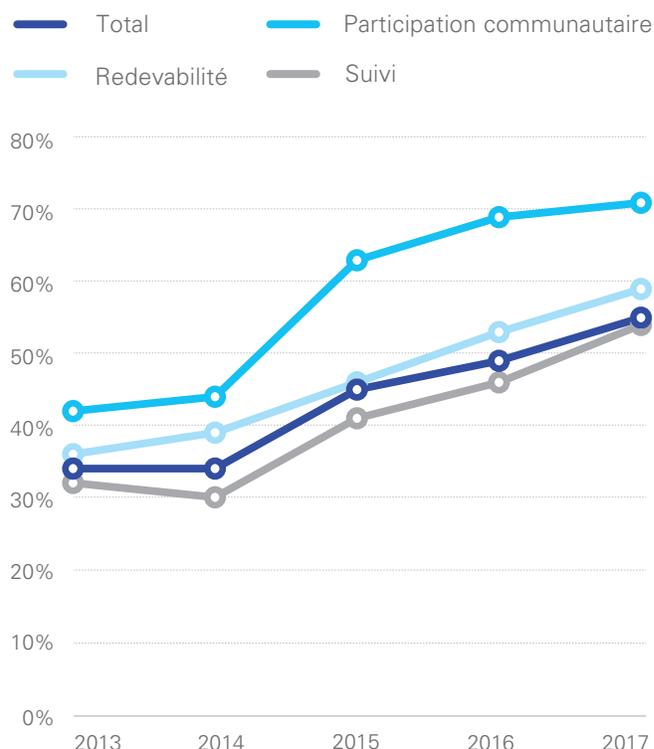
L'UNICEF encourage la participation des communautés dans le domaine de l'éducation dans de nombreux pays. L'efficacité de l'engagement communautaire en faveur de l'amélioration des résultats d'apprentissage a été prouvée dans les cas où les communautés : 1) disposent des informations dont elles ont besoin pour agir ; 2) ont les capacités nécessaires pour comprendre ces informations et y réagir ; 3) ont une influence, acceptée par les enseignants, sur les décisions prises par la direction des écoles. Des données probantes attestent que le suivi assuré par la communauté peut être l'une des pratiques les plus rentables pour améliorer l'accès à l'éducation et les acquis scolaires⁵⁰.

« Il est essentiel de mettre en lumière les programmes d'éducation parentale, de faire participer les communautés et d'encourager l'apprentissage à domicile. »

Consultation nationale au Timor-Leste

FIGURE 12

Pourcentage de pays dotés de comités de gestion scolaire fonctionnels



Dans le domaine de l'engagement communautaire, l'UNICEF accordera la priorité aux activités suivantes :

→ La participation des parents et des membres des foyers à l'apprentissage à domicile et dans la communauté, notamment par des activités d'éveil précoces pour les bébés et les tout-petits, par la lecture à domicile et en rendant les livres accessibles ;

→ La transformation des normes sociales et sexospécifiques, notamment par l'organisation de dialogues et la communication d'informations visant à traiter des questions telles que l'éducation des filles, l'égalité entre les sexes dans l'éducation, le mariage précoce, le travail des enfants et la violence envers les enfants ;

→ Un soutien à la responsabilité sociale en vue de l'amélioration de la prestation de services, consistant à donner aux parents les informations nécessaires et la possibilité d'interagir avec les services publics et de veiller à leur qualité.



4.1.6 PRESTATION DE SERVICES

Au cours de la période 2014-2017, environ 75 % des actions de prestation de services d'éducation menées par l'UNICEF étaient concentrées dans 15 pays, pour la plupart en situation d'urgence, et une attention particulière a été portée à la crise de la région syrienne⁵¹. L'UNICEF restera à la pointe de l'éducation dans les situations d'urgence, en collaboration avec des partenaires tels que le HCR, le PAM, Éducation sans délai et Save the Children.

L'UNICEF fournit également une assistance technique afin de renforcer la prestation des services essentiels dans tous les contextes nationaux et de mettre à l'épreuve des innovations en vue de défendre leur inclusion (ou leur exclusion, en fonction des résultats) dans la prestation de services à grande échelle financée par les gouvernements et d'autres acteurs.

Dans le domaine de la prestation de services, l'UNICEF accordera la priorité aux activités suivantes :

- Un soutien aux interventions à grande échelle face aux urgences en matière d'éducation, en collaboration avec un grand nombre de partenaires gouvernementaux et du secteur du développement international ;
- Un travail sur les liens entre action humanitaire et développement, notamment par la reconstruction des systèmes éducatifs qui se remettent de conflits ou de catastrophes naturelles, et l'accroissement de la résilience de tous les systèmes éducatifs ;
- L'examen et l'évaluation des innovations dans tous les contextes nationaux ;
- Le renforcement de la prestation des services essentiels par le biais d'un soutien technique et d'orientations relatives aux programmes, en mettant l'accent sur l'élaboration des programmes, l'efficacité de la pédagogie et de l'évaluation, ou encore la répartition équitable du personnel enseignant.

Entre 2014 et 2018 l'UNICEF a



Fourni une éducation à

43,5 millions

d'enfants dans les situations d'urgence



Fourni du matériel pédagogique à

70,7 million

d'enfants



Formé

238 851

comités de gestion scolaire/communautés scolaires



Fourni du matériel didactique à au moins

1,2 million

de salles de classe

4.2 RESSOURCES UTILES

La mise en œuvre de la stratégie s'appuiera sur trois ressources permettant d'assurer le respect des principes : 1) des ressources financières ; 2) des ressources humaines ; et 3) des partenariats.

Principe de programmation no 5. Gestion axée sur les résultats

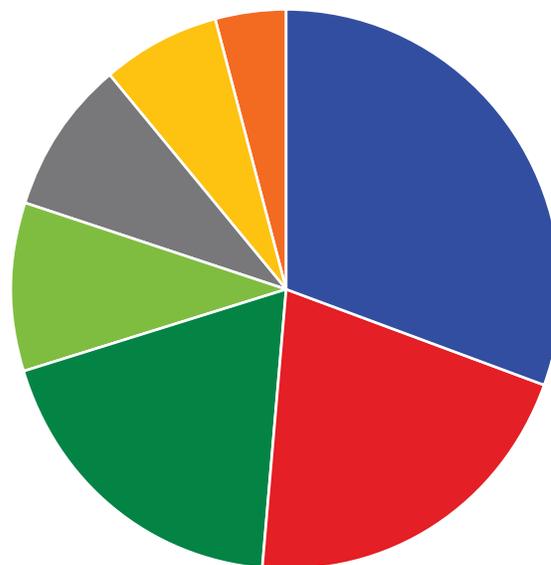
La réalisation des objectifs fixés par la présente stratégie implique le respect du principe de la gestion axée sur les résultats durant toute la durée de mise en œuvre de la stratégie et à tous les niveaux. Il conviendra de commencer par la planification de la marche à suivre pour obtenir les résultats, grâce à l'analyse, au choix des priorités, ainsi qu'à une définition claire des théories du changement et des résultats. La mise en œuvre de la stratégie requiert un suivi actif (notamment la mesure des acquis scolaires) et, si nécessaire, l'ajustement des programmes ainsi que la mise en place d'actions correctives. Le respect de la responsabilité et de la transparence passera par l'élaboration de rapports réguliers sur les activités, les résultats et les enseignements tirés ; en outre, la contribution de l'UNICEF à chaque résultat atteint sera analysée à l'aide d'évaluations rigoureuses dans le cadre de l'approche programmatique relative aux données et aux preuves.

Le recours systématique à la gestion axée sur les résultats tout au long de la mise en œuvre de la stratégie permettra à l'UNICEF d'intervenir auprès des enfants les plus défavorisés et de communiquer aisément les résultats obtenus au public, aux gouvernements, aux partenaires de développement et aux donateurs. La partie 6 de la présente stratégie (« Suivi, évaluation et apprentissage ») détaille la manière dont les résultats obtenus au niveau national seront agrégés en vue de l'élaboration des rapports annuels sur les progrès relatifs aux objectifs en matière d'éducation au niveau des produits, des effets et de l'incidence.

4.2.1 RESSOURCES FINANCIÈRES

FIGURE 13

Dépenses de l'UNICEF consacrées à l'éducation par région (2014–2017)

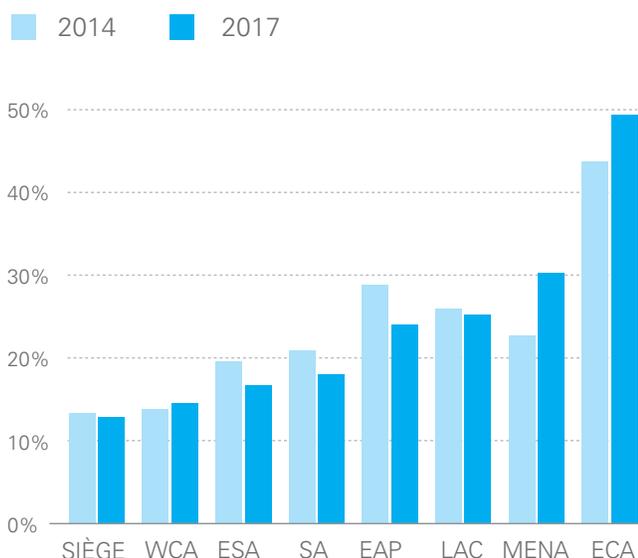


EAP : Asie de l'Est et Pacifique ; ECA : Europe et Asie centrale ; ESA : Afrique de l'Est et Afrique australe ; MENA : Moyen-Orient et Afrique du Nord ; LAC : Amérique latine et Caraïbes ; SA : Asie du Sud ; WCA : Afrique de l'Ouest et Afrique centrale.

Les dépenses de l'UNICEF en faveur de l'éducation se sont élevées à 1,2 milliard de dollars É.-U. en 2018, contre environ 500 millions de dollars É.-U. par an sur la période 2006-2010. Leur augmentation au cours des dernières années correspond à l'augmentation des ressources consacrées à l'éducation dans les situations d'urgence. La moitié des dépenses de l'UNICEF en matière d'éducation en 2018 n'étaient destinées qu'à huit pays, dont 40 % à cinq pays touchés par la crise syrienne⁵².

FIGURE 14

Part des dépenses de l'UNICEF consacrée à l'éducation, par région



EAP : Asie de l'Est et Pacifique ; ECA : Europe et Asie centrale ; ESA : Afrique de l'Est et Afrique australe ; HQ : Siège ; MENA : Moyen-Orient et Afrique du Nord ; LAC : Amérique latine et Caraïbes ; SA : Asie du Sud ; WCA : Afrique de l'Ouest et Afrique centrale.

La part des dépenses de l'UNICEF consacrée à l'éducation varie fortement d'une région à l'autre : de 49 % en Europe et Asie centrale (en raison de l'intervention en réponse à l'urgence en Turquie), elle n'est que de 15 % en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, et atteint seulement 13 % au Siège (voir figure 14)⁵³. Pour exécuter la stratégie, l'UNICEF cherche à accroître les ressources consacrées à l'éducation, aussi bien ordinaires que thématiques. La mise en œuvre de la stratégie dépendra du contexte national, des besoins de pays et de régions spécifiques, ainsi que des partenariats noués avec des gouvernements et d'autres acteurs en vue de répondre à ces besoins prioritaires.

La moitié

des dépenses de l'UNICEF en matière d'éducation en 2018 n'étaient destinées qu'à huit pays, dont 40 % à cinq pays touchés par la crise syrienne.

L'UNICEF continuera à consacrer davantage de ressources à l'éducation dans les régions et les pays confrontés aux difficultés les plus importantes : d'une part, les régions caractérisées par des besoins à long terme en matière d'éducation, auxquels s'ajoute une croissance de la population des enfants, par exemple l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, ou encore l'Asie du Sud (voir figure 15), et d'autre part la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord en raison de l'ampleur de la crise humanitaire qu'elle connaît. L'organisation restera cependant très présente dans les régions d'Asie de l'Est et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Europe et d'Asie centrale, où elle mettra l'accent sur les questions de l'équité, de l'apprentissage et des compétences pour les enfants et les adolescents, et des menaces pesant sur les systèmes éducatifs et les enfants liées aux conflits, aux migrations et aux changements climatiques.

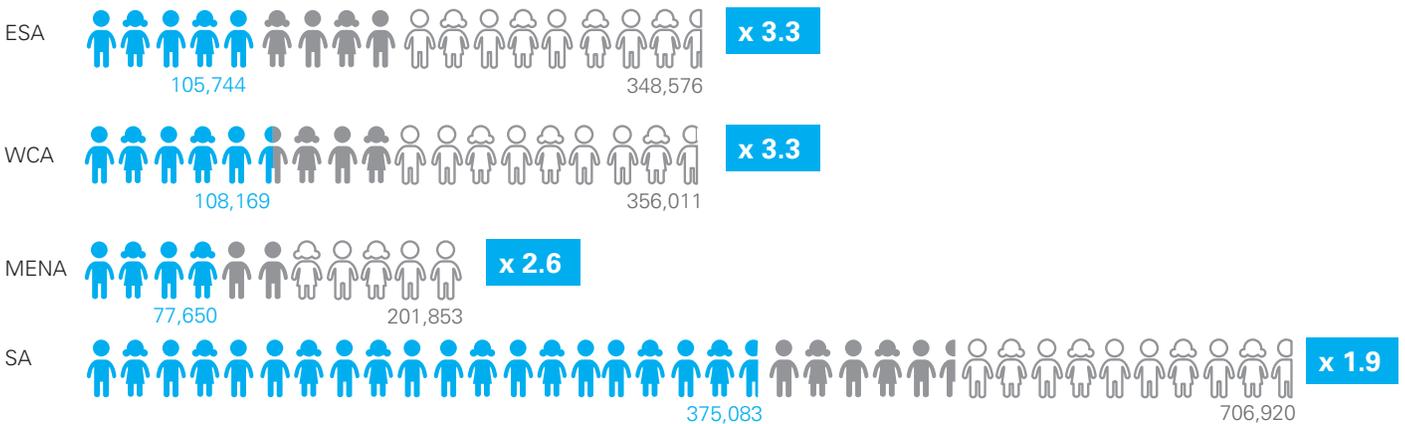
FIGURE 15

Aperçu des défis démographiques relatifs à la population d'âge scolaire, par région

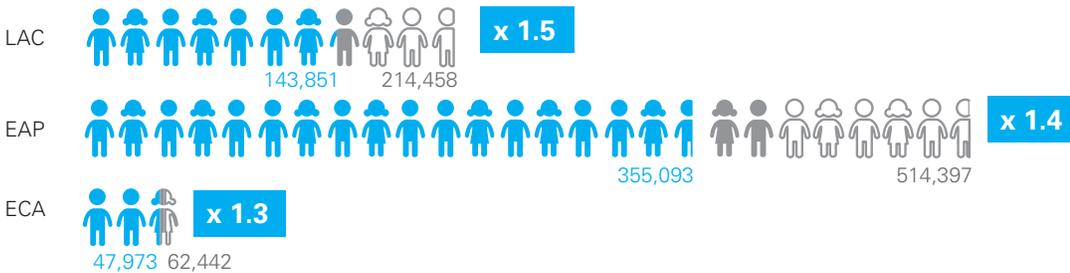
 20,000
 ● Enfants scolarisés en 2016
 ● Enfants non scolarisés en 2016
 ○ Croissance de la population d'âge scolaire d'ici à 2030

Régions les plus en difficulté

Taux de scolarisation requis pour réaliser l'ODD 4 en 2030 comparé au taux de scolarisation actuel



Régions les moins en difficulté



EAP : Asie de l'Est et Pacifique ; ECA : Europe et Asie centrale ; ESA : Afrique de l'Est et Afrique australe ; MENA : Moyen-Orient et Afrique du Nord ; LAC : Amérique latine et Caraïbes ; SA : Asie du Sud ; WCA : Afrique de l'Ouest et Afrique centrale.

4.2.2 RESSOURCES HUMAINES

En matière d'échelle et de capacités, aucune organisation internationale ne se place devant l'UNICEF, qui compte plus de 790 agents chargés des questions relatives à l'éducation dans 144 pays, dont une grande partie au niveau infranational⁵⁴. Il s'agit de sa plus importante ressource. Pour ce cycle stratégique, l'organisation a identifié trois objectifs prioritaires relatifs à l'effectif, à la fonction et aux capacités des agents chargés des questions relatives à l'éducation :

→ **Effectif** : accroître l'effectif et la proportion du personnel chargé des questions relatives à l'éducation : la part du personnel œuvrant dans ce domaine au sein de l'ensemble du personnel des programmes de l'UNICEF a diminué au cours des dix dernières années (16 % de l'effectif en 2016, contre 20 % en 2006, ce qui s'explique en partie par l'importance croissante accordée au personnel intersectoriel), et elle est plus faible que dans d'autres organisations aux activités similaires (par exemple, à la Banque mondiale, le personnel

chargé de l'éducation représente 32 % du personnel chargé du développement humain)⁵⁵.

→ **Fonction et capacités** : poursuivre l'augmentation des investissements (y compris dans les contextes humanitaires) dans les capacités de renforcement des systèmes, notamment l'analyse sectorielle, la programmation tenant compte des risques, la planification prenant en compte les sexospécificités et les dépenses publiques en faveur des personnes les plus démunies, ainsi que les investissements dans l'expertise thématique nécessaire pour mettre en œuvre les évolutions stratégiques de la présente stratégie (par exemple, l'éducation préscolaire ou l'enseignement auprès des adolescents marginalisés).

TABEAU 1

Ressources humaines consacrées par l'UNICEF à chaque secteur, comme pourcentage du total des ressources humaines

Domaine	2006	2016
Santé et VIH/sida	25%	20%
Nutrition	11%	9%
EAH	12%	14%
Éducation	20%	16%
Protection de l'enfance	19%	17%
Inclusion sociale	2%	4%
Interventions intersectorielles	10%	20%
Total des programmes	100%	100%

4.2.3 PARTENARIATS

Les partenariats représenteront un instrument essentiel pour la mise en œuvre de la stratégie. Les gouvernements sont les partenaires principaux de l'UNICEF dans le cadre de ladite mise en œuvre, et les priorités qui y sont associées seront pour la plupart déterminées par les gouvernements participant aux programmes de l'organisation. Le principe de contextualisation, qui souligne l'importance du contexte des besoins locaux en matière d'éducation, implique un recentrage de l'action sur l'avantage comparatif de l'UNICEF, en divisant le travail entre les différents acteurs. Ce sont essentiellement ces trois considérations qui orienteront le dialogue avec les partenaires de l'UNICEF au sujet de ses stratégies nationales et programmatiques concernant l'éducation.

À notre sens, l'avantage comparatif de l'UNICEF est constitué des éléments suivants :

- Son mandat et sa fonction normative centrés sur les droits de l'enfant ;
- Sa coordination avec les gouvernements et ses décennies d'expérience dans l'instauration d'un climat de confiance par le biais de partenariats étroits ;
- Sa présence sur le terrain dans le domaine de l'éducation, plus importante que celle de toute autre organisation internationale ;
- Son appartenance au système des Nations Unies et les capacités de direction, de mobilisation et d'action en coopération avec d'autres organismes qui lui sont associées ;
- Son rôle dans la conception de l'architecture des interventions humanitaires et de développement ;
- Sa capacité opérationnelle prouvée en matière de soutien à l'éducation dans les situations d'urgence.

La division du travail entre l'UNICEF et les autres donateurs dépend du contexte du pays. En règle générale, elle devrait s'effectuer comme suit :

- **Gouvernements** : chargés de garantir les droits de l'enfant au niveau national ; décideurs politiques ; principaux prestataires de service, sans être les seuls. Généralement les partenaires principaux de l'UNICEF.
- **Organismes des Nations Unies** (y compris l'UNICEF) : chargés de garantir les droits de l'enfant au niveau mondial (en accordant la priorité aux plus vulnérables) ; créateurs de normes et d'orientations normatives ; organismes spécialisés fournissant des financements et un soutien technique, parfois prestataires de services (souvent en dernier recours) ; mobilisateurs ; dispensateurs de connaissances.
- **Banques multilatérales de développement** (Banque mondiale, banques régionales de développement) : principales fournisseuses de financements à taux réduit ; prestataires de services de soutien technique ; dispensatrices de connaissances.
- **Fonds et partenariats mondiaux pour l'éducation** (par exemple, le Partenariat mondial pour l'éducation et Éducation sans délai) : chargés de l'approbation des plans (par exemple, le Partenariat mondial pour l'éducation pour les plans sectoriels relatifs à l'éducation) ; fournisseurs de financements ; mobilisateurs ; dispensateurs de connaissances.
- **Donateurs bilatéraux** : fournisseurs de financements et de soutien technique ; mobilisateurs ; dispensateurs de connaissances ; bailleurs de fonds, actionnaires ou

dirigeants d'organisations multilatérales (avec les autres États membres).

→ **Secteur privé** : constitué de bailleurs de fonds, de prestataires de services (fondamentaux et secondaires), d'innovateurs et de mobilisateurs.

→ **Organismes de la société civile** (par exemple, organisations non gouvernementales, organismes professionnels, monde universitaire, fondations) : représentants de la société civile ; meneurs d'opinion ; dispensateurs de connaissances ; mobilisateurs ; défenseurs ; bailleurs de fonds ; prestataires de services.

L'UNICEF travaille en collaboration étroite avec l'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre de sa fonction comme l'un des huit organismes des Nations Unies chargés de la coopération pour la réalisation de l'ODD 4 relatif à l'éducation à l'horizon 2030. L'UNICEF a noué des partenariats essentiels avec d'autres organismes des Nations Unies pour les interventions dans les pays, la direction et la coopération au niveau mondial, la production de biens publics à l'échelle mondiale et régionale et leur application à l'échelle nationale. Ces partenariats comptent une collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO concernant les questions liées aux données et avec l'Institut international de planification de l'éducation pour l'analyse sectorielle et la planification de l'éducation⁶⁶.

Ces partenariats avec différents organismes, notamment l'UNESCO, le PAM, le HCR, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), sont en cours de remaniement dans le cadre de la réforme du système de l'Organisation des Nations Unies pour le développement. Les réformes entreprises répondent à la nécessité pour les Nations Unies d'adopter des approches adaptées et innovantes afin de mettre fin au cloisonnement entre les secteurs, les organismes et les ministères, de concevoir des interventions transversales pour répondre à des problèmes complexes liés au développement, et d'accroître la transparence et la reddition de comptes pour obtenir des résultats à l'échelle du système. Rassembler l'expertise, les atouts et les ressources de l'ensemble du système des Nations Unies pour aider les gouvernements des pays permettra à l'UNICEF de multiplier et de rendre durables les bénéfices directs pour les enfants et leur famille, mais aussi d'accroître la rentabilité de ses interventions en attribuant les ressources à ceux qui en ont le plus besoin.

L'UNICEF collabore étroitement avec les banques multilatérales de développement, celles-ci étant les principales sources de financements à taux réduit et des

fournisseurs essentiels de soutien technique. En plus d'être membre du Conseil de direction du Partenariat mondial pour l'éducation, l'UNICEF joue le rôle stratégique d'agent partenaire et d'organisme de coordination pour les programmes auprès du Partenariat mondial pour l'éducation, en particulier dans les États fragiles et touchés par des conflits. L'UNICEF accueille la campagne Génération sans limites et l'initiative Éducation sans délai, dont il est également l'un des principaux partenaires de mise en œuvre, ainsi que l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles et le Partenariat pour l'élimination de la violence envers les enfants. L'UNICEF codirige, avec Save the Children, le Cluster Éducation mondial du Comité permanent interorganisations, et dirige actuellement, en partenariat avec le HCR, l'accélérateur humanitaire pour l'éducation, créé afin d'identifier et de mettre en œuvre des innovations en matière d'éducation dans les situations d'urgence.

L'UNICEF agit en collaboration étroite avec des organismes de financement aux niveaux national et mondial, des organisations de la société civile, le monde universitaire, des fondations privées et le secteur privé. Durant le cycle stratégique, l'UNICEF s'attachera tout particulièrement à nouer des partenariats efficaces avec le secteur privé, en s'appuyant sur le principe de la « valeur partagée » et sur un engagement commun en faveur de l'accès à l'éducation, de l'apprentissage et de l'égalité dans l'éducation. Au niveau régional, l'UNICEF coopérera étroitement avec les organismes régionaux tels que l'Union africaine et les banques régionales de développement. Au niveau national, l'UNICEF, partenaire actif des groupes locaux pour l'éducation et d'autres mécanismes de coordination pour l'éducation, est fréquemment à la tête de la communauté du développement, par exemple en tant qu'organisme chargé de la coordination auprès du Partenariat mondial pour l'éducation.

Les gouvernements sont les partenaires principaux de l'UNICEF dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie, et les priorités qui y sont associées seront pour la plupart déterminées par les gouvernements participant aux programmes de l'organisation.



5 | RISQUES ET GESTION DES RISQUES

Le tableau 2 présente une liste thématique des principaux risques, ainsi que les mesures d'atténuation associées. Cette liste ne saurait être exhaustive. Les risques présentés correspondent aux quatre « hypothèses » relatives aux principes énoncés dans le cadre stratégique (figure 6). La liste des risques et des mesures d'atténuation associées sera également actualisée tous les quatre ans par le biais du Plan stratégique d'ensemble de l'UNICEF (voir la partie 6 pour mieux comprendre les liens entre le Plan stratégique et la présente stratégie).

TABLEAU 2

Risques principaux et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
<p>Égalité d'accès Faible priorité accordée par le gouvernement à l'équité et aux groupes marginalisés ; absence de suivi des groupes marginalisés par le SIGE gouvernemental ; faiblesse persistante des allocations nationales et internationales en faveur de l'éducation préscolaire ; faible priorité accordée aux parcours éducatifs possibles pour les adolescents</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Accorder une attention soutenue à la question de l'équité (direction, sensibilisation, dialogue politique, mobilisation, programmation) → Aider les gouvernements à mettre en place un SIGE ventilé ; → Étendre les activités de programmation, de mobilisation et de sensibilisation de l'UNICEF, dans le sens descendant, à l'éducation préscolaire et, dans le sens ascendant, aux adolescents marginalisés, sans diminuer la priorité accordée à l'éducation primaire et secondaire, et dans le respect du principe d'universalisme progressif
<p>Apprentissage et compétences Augmentation des ressources uniquement grâce aux programmes (aussi bien de prestation de services directe que d'aide aux gouvernements) soutenus par l'UNICEF, sans effet sur l'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Évaluer systématiquement l'apprentissage dans toutes les activités éducatives appuyées par l'UNICEF jugées pertinentes, qu'elles soient directes ou indirectes → Mobiliser toutes les ressources et tous les acteurs des systèmes éducatifs en faveur de l'apprentissage → Mener des actions de plaidoyer aux niveaux mondial, régional et national
<p>Éducation dans les situations d'urgence et contextes de transition Manque de fonds ; absence d'accès humanitaire ; augmentation des attaques contre les écoles ; attention insuffisante portée à la planification tenant compte des risques ; faible priorité accordée à l'évaluation de l'apprentissage dans les situations humanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Continuer à solliciter des fonds pour l'éducation dans les situations d'urgence et aider les partenaires à se faire entendre (par exemple, Éducation sans délai) → Renforcer les cadres liés au mandat des Nations Unies, juridiques et fondés sur les droits en faveur de l'accès humanitaire → Investir dans la planification tenant compte des risques auprès des gouvernements et des acteurs « non humanitaires » → Collaborer avec les partenaires afin d'assurer l'évaluation de l'apprentissage et des bonnes pratiques (par exemple à l'aide du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence) afin de faire progresser l'apprentissage
<p>Ressources financières Insuffisance des financements consacrés à l'éducation à l'échelle mondiale et consacrés aux activités de l'unicef en matière d'éducation ; restriction des financements de l'unicef pour l'éducation ou financements alloués à d'autres projets, limitant la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs prioritaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Mener des activités de plaidoyer à l'échelle mondiale dans le cadre de ses partenariats avec d'autres organismes → Diversifier les sources de financement de l'UNICEF → Faire état des résultats obtenus → Accroître les financements → Chercher à obtenir des financements non restreints
<p>Ressources humaines Insuffisance du personnel de l'unicef pour répondre efficacement aux urgences ; décalage entre les capacités du personnel et les besoins ; disparités des capacités du personnel entre les pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Recruter davantage de personnel chargé de l'éducation dans les situations d'urgence, y compris du personnel centré sur les systèmes → Investir en faveur des capacités du personnel chargé de l'éducation (en particulier concernant les données et les preuves, la planification sectorielle et le dialogue politique)
<p>Partenariats Absorption de la stratégie, de la culture ou des systèmes de l'unicef par des programmes bilatéraux ; réduction de l'incidence de l'unicef ; baisse de la valeur de marque de l'unicef</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Investir du leadership, du personnel ainsi que des ressources financières dans les partenariats stratégiques → Accorder la priorité à l'incidence → Préserver ou accroître la valeur de marque de l'UNICEF
<p>Innovation Recherche de l'innovation pour elle-même, sans évaluation des résultats, ou aux dépens des objectifs prioritaires essentiels de la programmation ; renforcement des inégalités provoqué par les innovations liées aux technologies de l'information et de la communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Établir et faire respecter des critères clairs pour les investissements en faveur de l'innovation, notamment l'existence d'une valeur ajoutée, la rentabilité, le coût total de l'appropriation, la mesure de l'apprentissage et l'évaluation des coûts d'opportunité, et assurer le suivi de ces critères → Accorder la priorité aux personnes les plus marginalisées



6 | SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

Le cadre de performances de la stratégie s'établira sur trois niveaux.

1. Incidence et résultats : les indicateurs d'incidence et de résultats du Programme 2030 relatifs aux trois objectifs de la stratégie, à savoir l'accès, l'apprentissage et les compétences, et l'éducation dans les situations d'urgence (décrits dans la partie 3) sont liés aux cibles et indicateurs des ODD correspondants ; les données qui concernent lesdits indicateurs d'incidence et de résultats sont recueillies par le biais des mécanismes de communication de l'information pour les ODD existants et du suivi des plans stratégiques de l'UNICEF (voir l'annexe 4). Le Plan stratégique de l'UNICEF fonctionne selon un cycle de quatre ans. Il comporte des objectifs, des cibles et des priorités de mise en œuvre pour l'éducation, mais aussi pour d'autres secteurs. Le Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 comporte une section intitulée « Chaque enfant apprend » (groupe d'objectifs 2), et a recours à une approche stratégique ainsi qu'à des cibles de performances conformes à cette stratégie.

2. Résultats et produits : davantage attribués aux actions menées par l'UNICEF, aussi bien en matière de prestation de services que de renforcement des systèmes, ils sont issus des plans stratégiques de l'UNICEF et feront l'objet de collectes de données annuelles. Le Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 comporte des indicateurs de produits relatifs à l'éducation (groupe d'objectifs 2) destinés à guider la mise en œuvre durant cette période de quatre ans ; cependant, il n'a été reproduit ici que les indicateurs d'incidence et de résultats de niveau plus élevé (voir l'annexe 4).

3. Ressources : l'UNICEF assurera également le suivi de la mise en œuvre des principales réorientations stratégiques de la stratégie, qui seront incluses dans le Rapport annuel de l'UNICEF sur les résultats relatifs au groupe d'objectifs 2 « Chaque enfant apprend » et dans les rapports annuels sur les résultats relatifs à l'éducation effectués dans le cadre des prochains plans stratégiques de l'UNICEF. Ces réorientations stratégiques sont les suivantes :

- Apprentissage : part des programmes et interventions de l'UNICEF qui mesurent les résultats de l'apprentissage (y compris dans les situations humanitaires) ;
- Éducation inclusive et handicap : part des programmes et dépenses de l'UNICEF consacrés à l'éducation inclusive en faveur des enfants handicapés ;
- Éducation préscolaire : part des programmes et dépenses de l'UNICEF consacrés à l'éducation préscolaire ou à l'apprentissage précoce ;
- Enseignement auprès des adolescents marginalisés : part des programmes et dépenses de l'UNICEF consacrés à l'éducation des adolescents ;
- Renforcement des systèmes : part des programmes et dépenses de l'UNICEF consacrés à des actions de renforcement des systèmes ;
- Utilisation de données et de preuves : part du travail de l'UNICEF en matière de renforcement des systèmes éducatifs portant sur la production de données et la recherche ;
- Innovation : part des programmes et dépenses de l'UNICEF consacrés à l'innovation.

Le suivi s'appuiera principalement sur les sources de données externes et internes existantes qui sont, ou seront, accessibles dans le cadre des mécanismes ordinaires de communication de l'information. L'UNICEF organisera également un examen à mi-parcours de la stratégie ainsi qu'une évaluation finale, qui seront à la fois sommatifs et formateurs. Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage seront par ailleurs étayés par les examens et évaluations des plans stratégiques quadriennaux de l'UNICEF réalisés durant le cycle stratégique, et par des évaluations thématiques et nationales menées dans le cadre de l'activité principale de l'UNICEF.



ANNEXE 1 | SONDAGE RELATIF À LA STRATÉGIE DE L'UNICEF EN MATIÈRE D'ÉDUCATION : RÉSUMÉ DE L'APPROCHE ET DES PRINCIPALES CONCLUSIONS

La section Éducation a organisé un sondage en ligne entre le 13 novembre et le 11 décembre 2018 afin d'étayer l'élaboration de la Stratégie de l'UNICEF en matière d'éducation 2019-2030. Ce sondage a été communiqué à des acteurs internes et externes, c'est-à-dire à tous les collaborateurs de l'UNICEF dans le monde et aux principales parties prenantes, notamment aux gouvernements des pays donateurs et des pays participant aux programmes, à des organisations multilatérales, à des entités du secteur privé, à la société civile et au monde universitaire. Nous avons reçu un total de 279 réponses. Les participants étaient, dans 61 % des cas, membres de l'UNICEF, dont une majorité de représentants des bureaux de pays (63 % des réponses internes) ; les réponses externes représentaient 39 % du total et provenaient en majorité de gouvernements donateurs (26 % des réponses externes), de gouvernements de pays participant aux programmes (21 %) et de la société civile (21 %). Les principales conclusions du sondage sont présentées ci-dessous⁵⁷.

Priorités thématiques en matière d'éducation et direction mondiale

- Accorder la priorité à l'éducation inclusive (pour les enfants handicapés et les autres enfants vulnérables, par exemple les plus démunis, les enfants issus de minorités ethniques ou linguistiques et les enfants migrants), à l'éducation préscolaire et aux compétences fondamentales (lecture et calcul).
- Cesser l'entreprise d'activités liées à la fourniture de matériel d'apprentissage ou en faveur du deuxième cycle du secondaire, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels et de l'acquisition de compétences professionnelles, ou cesser l'entreprise de telles activités.
- D'après les participants, l'UNICEF devrait jouer un rôle de chef de file à l'échelle mondiale dans les domaines suivants : éducation préscolaire ; éducation primaire ; analyse, planification et élaboration de stratégies pour le secteur de l'éducation ; compétences fondamentales.

Contextes d'intervention et approches opérationnelles

- Les participants internes et externes ont en grande partie identifié les mêmes domaines d'action comme les plus importants ou les moins importants dans les différents contextes d'intervention.

Partenariats

- Les participants ont répondu que le partenariat le plus important pour la réalisation des objectifs de l'UNICEF était le Partenariat mondial pour l'éducation, suivi de la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux.

Capacités de mise en œuvre

- Dans 29 % des cas, les participants ont déclaré que le personnel de l'UNICEF disposait des compétences adéquates pour effectuer son travail. En ce qui concerne les compétences dont manquerait le personnel actuel, les catégories les plus souvent citées sont les suivantes : données et analyse, gestion, politique sectorielle, expertise thématique.

Changements nécessaires

- Près de 80 % des participants ont affirmé que l'UNICEF était l'un des chefs de file actuels du secteur de l'éducation à l'échelle mondiale.
- Selon 34 % des réponses, les homologues de l'UNICEF évoluent davantage et progressent plus rapidement que l'organisation ; cependant, 47 % des participants ont reconnu l'existence d'une volonté de changement.
- Les participants ont convenu que, pour réussir la mise en œuvre de ses interventions à l'avenir, l'UNICEF doit fondamentalement changer son fonctionnement. Ils ont suggéré d'investir davantage dans du personnel technique, d'établir des priorités sur lesquelles orienter les efforts, de simplifier les procédures internes, et de mettre davantage l'accent sur les données probantes et leur utilisation.

Citations des participants au sondage :



« Il faut mettre l'apprentissage au centre de tous les programmes d'éducation, y compris dans les contextes humanitaires »



« Il faut de plus grandes compétences d'analyse pour étayer le dialogue sectoriel et la conception des programmes, et des compétences de suivi et d'évaluation »



« Le renforcement des partenariats jouera un rôle clé pour la réalisation de la stratégie »



« Il faut réduire la fragmentation, instaurer une assurance de la qualité technique plus forte, faire preuve de moins de précipitation, assurer une qualité plus élevée, recruter du personnel disposant de capacités techniques en matière d'éducation, et mettre davantage l'accent sur l'utilisation des données et des preuves dans la programmation »



« L'UNICEF devrait toujours accorder la priorité aux enfants les plus défavorisés et auprès desquels il est plus difficile d'intervenir »

ANNEXE 2 | TYPOLOGIE DES PAYS EN FONCTION DES DÉFIS LIÉS À L'ÉDUCATION

La typologie suivante présente les différences entre les pays concernant les défis relatifs à chacun des objectifs de la stratégie : 1) égalité d'accès ; 2) apprentissage et compétences ; et 3) situations d'urgence et contextes de transition⁵⁸.

→ Le défi lié à l'égalité d'accès correspond à deux difficultés : d'une part, le nombre de places supplémentaires dans les écoles qui doivent être créées pour assurer l'universalité de l'éducation préscolaire⁵⁹, primaire et secondaire en 2030, d'après le taux de scolarisation actuel et les projections concernant l'évolution de la population, et, d'autre part, les disparités existantes en matière d'accès à l'éducation entre les garçons et les filles, entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi qu'entre les enfants du quintile le plus pauvre et du quintile le plus riche. Les deux indicateurs sont combinés en un seul indice synthétique, qui permet de classer les pays selon trois catégories, représentées par trois couleurs : 1) rouge : défi de grande importance, c'est-à-dire que les inégalités sont actuellement très élevées et que des progrès considérables sont requis ; 2) jaune : défi d'importance moyenne ; 3) vert : défi d'importance relativement faible.

→ Le défi relatif à l'apprentissage et aux connaissances correspond au niveau actuel des résultats d'apprentissage, mesuré à l'aide d'évaluations de l'apprentissage normalisées. L'indicateur employé est le résultat aux tests harmonisés de

la Banque mondiale, qui est pris en compte dans l'indice du capital humain. Plus sa valeur est faible, plus le défi relatif à l'apprentissage est important. Le classement dans la catégorie correspondant à la couleur rouge (défi de grande importance) ou jaune (défi d'importance moyenne) dépend de la position du pays par rapport à la médiane de l'indicateur pour l'ensemble des pays⁶⁰.

→ Le défi relatif aux situations d'urgence et contextes de transition se rapporte à l'action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants en 2018 : les pays sont classés dans la catégorie rouge s'ils en étaient bénéficiaires en 2018 et dans la catégorie jaune s'ils n'en étaient pas bénéficiaires en 2018.

Il existe des corrélations importantes entre ces différents défis : les pays qui font face à l'un d'entre eux sont plus susceptibles d'être également confrontés aux deux autres. Par conséquent, les pays appartenant aux catégories pour lesquelles ces défis sont les plus importants : 1) nécessiteront davantage d'efforts en matière de levée de fonds et de soutien ; et 2) auront probablement, au moins à court ou à moyen terme, besoin d'une hiérarchisation plus importante des stratégies clés, passant par exemple par la définition de niveaux d'éducation prioritaires pour l'aide ou par le respect d'un équilibre entre le soutien à l'accès à l'éducation des plus marginalisés et le soutien à l'amélioration de la qualité de l'apprentissage.

FIGURE 15



EAP : Asie de l'Est et Pacifique ; ECA : Europe et Asie centrale ; ESA : Afrique de l'Est et Afrique australe ; MENA : Moyen-Orient et Afrique du Nord ; LAC : Amérique latine et Caraïbes ; SA : Asie du Sud ; WCA : Afrique de l'Ouest et Afrique centrale.

ANNEXE 3 | EXEMPLES DE RÉSULTATS OBTENUS GRÂCE AUX ACTIONS DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS MENÉES PAR L'UNICEF

FIGURE A3.1

Pourcentage de pays dotés d'un système d'évaluation de l'apprentissage qui fonctionne bien, en particulier pour les petites classes

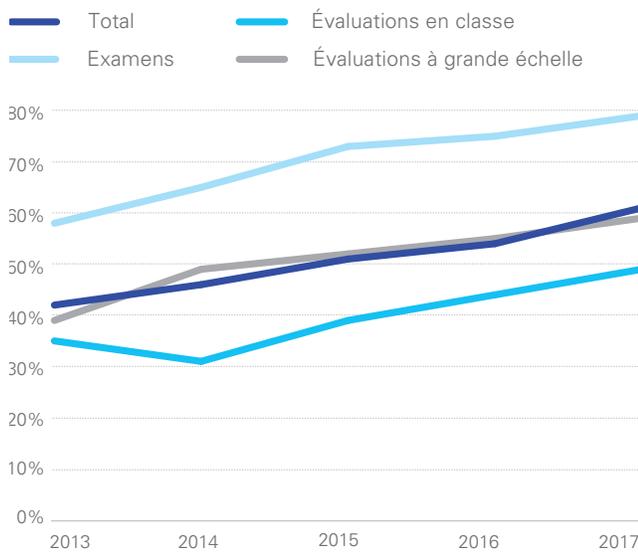
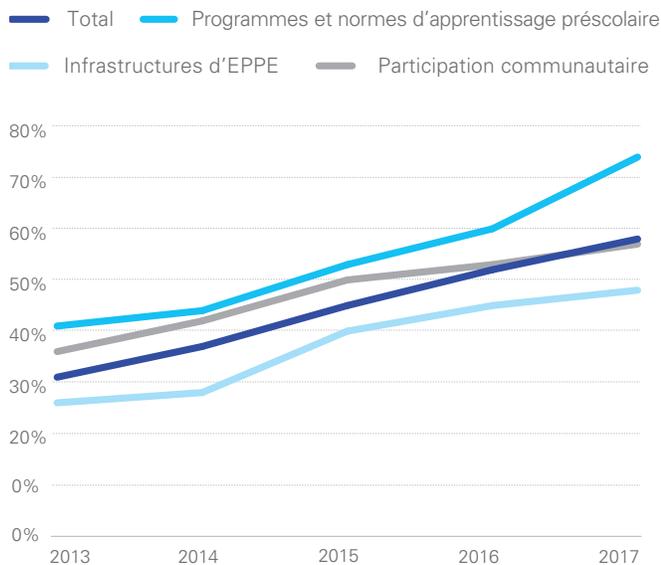


FIGURE A3.2

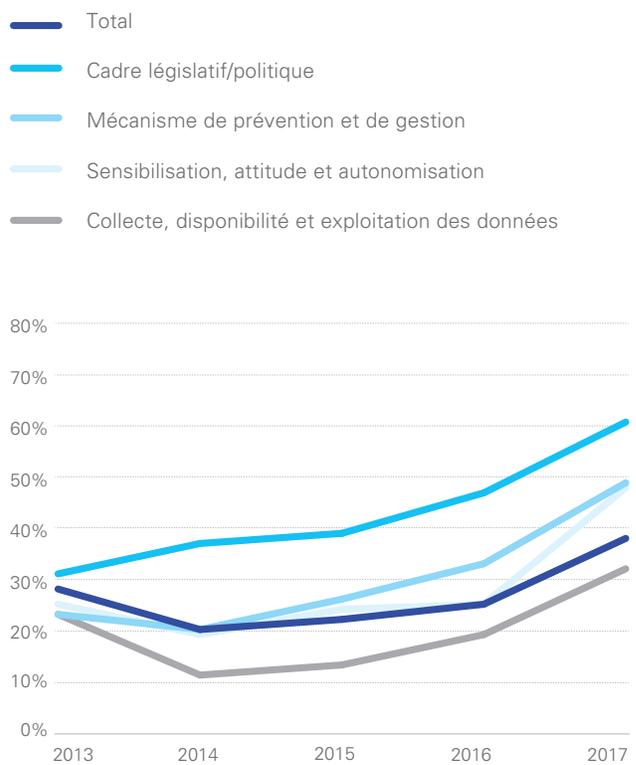
Pourcentage de pays dotés de politiques d'apprentissage préscolaire efficaces et de programmes d'apprentissage préscolaire de qualité



EPPE : éducation et protection de la petite enfance.

FIGURE A3.3

Pourcentage de pays dotés d'une politique ou d'un plan en matière d'éducation visant à lutter contre la violence sexiste (en milieu scolaire)



ANNEXE 4 | INDICATEURS D'INCIDENCE ET DE RÉSULTATS RELATIFS À L'ÉDUCATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNICEF 2018-2021

TABLEAU A4.1.

Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021, groupe d'objectifs 2 (Chaque enfant apprend) : Cadre de résultats (indicateurs d'incidence et de résultats uniquement)

Indicateur d'incidence	Ventilation	Valeur de référence	Valeur en 2018	Cible (2021)
I. Taux d'achèvement (taux brut d'admission en dernière année) du primaire et du premier cycle du secondaire (ODD 4.1)	Primaire – Total	90%	90%	92%
	Premier cycle du secondaire – Total	75%	77%	83%
J. Taux brut de scolarisation dans le deuxième cycle du secondaire (ODD 4.1)	Deuxième cycle du secondaire – Total	65%	65%	77%
Indicateur de résultat	Ventilation	Valeur de référence	Valeur en 2018	Cible (2021)
Égalité d'accès				
2.1. Pourcentage de pays où s'observent des disparités entre les sexes (ODD 4.5)	Primaire – Filles défavorisées	23%	25%	18%
	Primaire – Garçons défavorisés	25%	22%	19%
	Premier cycle du secondaire – Filles défavorisées	31%	23%	26%
	Premier cycle du secondaire – Garçons défavorisés	40%	45%	30%
	Deuxième cycle du secondaire – Filles défavorisées	36%	35%	28%
	Deuxième cycle du secondaire – Garçons défavorisés	45%	46%	35%
2.2. Taux net ajusté de fréquentation des établissements d'éducation primaire, du premier cycle du secondaire et du deuxième cycle du secondaire chez les enfants du quintile le plus pauvre (ODD 4.1 et 4.5) et taux de fréquentation des établissements d'éducation préscolaire chez les enfants du quintile le plus pauvre (ODD 4.2)	Éducation préscolaire	18%	20%	30%
	Primaire – Total	69%	76%	75%
	Premier cycle du secondaire – Total	36%	45%	44%
	Deuxième cycle du secondaire – Total	20%	29%	28%
2.3. Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire	Valeur mondiale	44%	46%	50%
2.4. Taux de déscolarisation des filles et des garçons en âge de fréquenter l'école primaire ou le premier cycle du secondaire	Primaire – Filles	10%	9%	7%
	Primaire – Garçons	9%	9%	7%
	Premier cycle du secondaire – Filles	18%	19%	16%
	Premier cycle du secondaire – Garçons	19%	19%	16%
Acquis scolaires				
2.5. Pourcentage de pays faisant état d'une amélioration des acquis scolaires (ODD 4.1)	Total	62%	67%	79%
2.6. Indice d'égalité de l'éducation (tenant compte des inégalités entre les sexes, entre les zones urbaines et les zones rurales et entre les quintiles de richesse) (ODD 4.5 et cadre de résultats du Partenariat mondial pour l'éducation)	Total	0,63	0,67	0,66
Perfectionnement des compétences				
2.7. Pourcentage d'adolescents qui ne travaillent pas, ne sont pas scolarisés et ne suivent pas de formation professionnelle (ODD 8.6, 4.4 et 4.7)	Total	22%	24%	20%



NOTES DE FIN

- 1 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Annual Results Report 2017 Education, UNICEF, New York, juin 2018, <www.unicef.org/publicpartnerships/files/Annual_Results_Report_2017_Education.pdf>, page consultée le 15 août 2019.
- 2 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Data and Analytics, version provisoire, UNICEF, [New York], janvier 2019, <https://gallery.mailchimp.com/d7f96923e11e04f9086024bf9/files/14ba9241-dbb7-4ad9-8529-7f59d1b529a6/UNICEF_Education_Strategy_Data_and_Analytics_Compendium.pdf>, page consultée le 6 août 2019.
- 3 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Survey Approach and Key Findings, UNICEF, [New York], décembre 2018, <https://gallery.mailchimp.com/d7f96923e11e04f9086024bf9/files/44bd6276-531d-4611-a752-98ba890beec6/UNICEF_Survey_approach_and_key_findings.pdf>, page consultée le 6 août 2019.
- 4 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, UNICEF 2020–2030 Education Strategy: Consultation Approach and Key Findings, October 2018 – June 2019, UNICEF, [New York], 2019, <https://unicef-my.sharepoint.com/:p:/g/personal/hfjellstrom_unicef_org/EXnTNBWZwM9BpcslFpCXXTUBwgyAWDYAvAzFyd-1yLFoKA?rttime=LCE_Mnw1kg>, page consultée le 6 août 2019.
- 5 UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Data and Analytics.
- 6 Ibid.
- 7 Ibid.
- 8 Ibid.
- 9 Ibid.
- 10 Granoff, Ilmi, et Hogarth, J. Ryan, Universal Energy Access: Can We Make It Sustainable?, Overseas Development Institute, London, non daté, <www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9866.pdf>, page consultée le 15 août 2019.
- 11 Institut de statistique de l'UNESCO.
- 12 Union internationale des télécommunications.
- 13 UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Data and Analytics.
- 14 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Un monde prêt à apprendre : Accorder la priorité à une éducation préscolaire de qualité – Rapport mondial, UNICEF, New York, avril 2019, <<https://www.unicef.org/media/57956/file/Un-monde-pret-a-apprendre-2019.pdf>>, page consultée le 15 août 2019.
- 15 Institut de statistique de l'UNESCO.
- 16 UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Data and Analytics.
- 17 Institut de statistique de l'UNESCO.
- 18 Données issues de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Notons que l'enseignement privé est susceptible d'être sous-évalué dans les statistiques officielles, dans la mesure où toutes les écoles privées, en particulier les écoles informelles, ne sont pas systématiquement prises en compte dans les données nationales recueillies. On entend par écoles privées des établissements dispensant un enseignement ne relevant pas de la gestion directe de l'État, tels que les écoles à caractère confessionnel, les écoles communautaires et les structures à but lucratif ou non lucratif.
- 19 Institut de statistique de l'UNESCO.
- 20 Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde, La génération d'apprenants : investir dans l'éducation pour un monde en pleine évolution, Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde, non daté, <<https://report.educationcommission.org/report/>>, page consultée le 6 août 2019.
- 21 UNICEF, Annual Results Report 2017 Education.
- 22 UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Data and Analytics.
- 23 Mizunoya, Suguru, Mitra, Sophie et Yamasaki, Izumi, « Towards Inclusive Education: The impact of disability on school attendance in developing countries », document de travail Innocenti n° 2016-03, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, mai 2016, <www.unicef-irc.org/publications/pdf/IWP3%20-%20Towards%20Inclusive%20Education.pdf>, page consultée le 15 août 2019.
- 24 UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Data and Analytics.
- 25 Ibid.
- 26 Ibid.
- 27 Conseil économique et social des Nations Unies, Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes, 2018-2021, E/ICEF/2017/16, Nations Unies, New York, 12-15 septembre 2017, <www.unicef.org/gender/files/2018-2021-Gender_Action_Plan-Rev.1.pdf>, page consultée le 6 août 2019.
- 28 UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Data and Analytics.
- 29 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Child Marriage Around the World – Infographic », UNICEF, New York, 8 février 2019, <www.unicef.org/stories/child-marriage-around-world>, page consultée le 6 août 2019.
- 30 Un monde prêt à apprendre.
- 31 UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Data and Analytics.

- 32 Ibid.
- 33 Overseas Development Institute, Education Cannot Wait: Proposing a Fund for Education in Emergencies, Overseas Development Institute, Londres, mai 2016, <www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/10497.pdf>, page consultée le 6 août 2019.
- 34 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Missing Out: Refugee Education in Crisis, HCR, septembre 2016, <www.unhcr.org/57d9d01d0>, page consultée le 15 août 2019.
- 35 La génération d'apprenants.
- 36 Organisation de coopération et de développement économiques, States of Fragility 2018: Highlights, OCDE, Paris, [2018], <www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/docs/OECD%20Highlights%20documents_web.pdf>, page consultée le 6 août 2019.
- 37 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « L'aide humanitaire pour l'éducation : les raisons de son importance, pourquoi il faut l'intensifier », document de référence n° 21, Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous, UNESCO, Paris, juin 2015, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233557_fre>, page consultée le 15 août 2019.
- 38 Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques, Education Under Attack 2018: A Global Study of Attacks on Schools, Universities, their Students and Staff, 2013-2017, GCPEA, New York, 2018, <<http://eua2018.protectingeducation.org/#introduction>>, page consultée le 15 août 2019.
- 39 UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Data and Analytics.
- 40 Ibid.
- 41 Ibid.
- 42 Nations Unies, Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Nations Unies, New York, 2018, <www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/72/279&Lang=F>, page consultée le 16 août 2019.
- 43 UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Survey Approach and Key Findings.
- 44 Cette vision correspond à l'énoncé de résultat du groupe d'objectifs 2 (« Chaque enfant apprend ») du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, lequel concorde avec la mission globale de l'UNICEF telle qu'exprimée dans le Plan stratégique : « Réaliser les droits de chaque enfant, à commencer par les plus défavorisés ».
- 45 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et al., Éducation 2030 : Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4, UNESCO, [Paris], 2015, <<http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-2030-incheon-framework-for-action-implementation-of-sdg4-2016-fr.pdf>>, page consultée le 15 août 2019.
- 46 Ibid.
- 47 Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes.
- 48 Le développement de compétences nécessite l'application par les enseignants de pédagogies centrées sur l'apprenant et une prise de distance des approches traditionnelles d'apprentissage par cœur, essentiellement axées sur l'acquisition de connaissances. Les compétences et les connaissances d'une matière sont à distinguer. Dans le cadre d'une formation à l'entrepreneuriat, par exemple, l'apprenant développera à la fois des connaissances (sur les réglementations relatives aux jeunes entreprises, les principes de comptabilité, etc.) et des compétences (en communication, créativité, prise de décision, etc.). Il est plus complexe d'apprécier des compétences que la connaissance d'un sujet. Les programmes sont ainsi plus difficiles à évaluer et à améliorer. Il s'agit d'un domaine émergent auquel l'UNICEF peut apporter sa contribution.
- 49 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Data Must Speak », UNICEF, New York, <www.unicef.org/fr/education/les-donnees-doivent-parler>, page consultée le 6 août 2019.
- 50 La génération d'apprenants.
- 51 UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Data and Analytics.
- 52 Ibid.
- 53 Ibid.
- 54 Ibid.
- 55 Ibid.
- 56 L'UNICEF travaillera également en collaboration étroite avec le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités.
- 57 UNICEF 2019–2030 Education Strategy: Survey Approach and Key Findings.
- 58 D'après les données disponibles, 192 pays (dont 142 pays participant à des programmes de l'UNICEF et 50 pays ne participant pas aux programmes de l'UNICEF) disposent de données relatives aux trois indicateurs et figurent donc dans cette typologie.
- 59 L'universalité de l'éducation préscolaire fait référence à une couverture complète en matière d'éducation préscolaire pour le nombre d'années d'éducation préscolaire prévu dans le pays.
- 60 La moitié des pays sont classés dans la catégorie « défi de grande importance » et l'autre moitié dans la catégorie « défi d'importance relativement faible ». La plupart des pays de la catégorie « défi d'importance relativement faible » devront tout de même améliorer leurs résultats d'apprentissage.
- 61 La génération d'apprenants

Pour chaque enfant
Qui que ce soit.
Où qu'il habite.
Chaque enfant mérite une enfance.
Un avenir.
Une vraie chance.
C'est pour cela que l'UNICEF est là.
Pour chaque enfant du monde entier.
Jour après jour.
Dans plus de 190 pays et territoires.
Atteignant les enfants les plus
difficiles à atteindre.
Les plus éloignés d'une main secourable.
Les plus exclus.
C'est pour cela que nous restons jusqu'au bout.
Et n'abandonnons jamais.



pour chaque enfant

Publié par UNICEF
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, USA

www.unicef.org

© United Nations Children's Fund (UNICEF)
Septembre 2019